

DISPOSITIF DE COLLECTE

Thème :

DISPOSITIF DE COLLECTE

Version :

2003 – 2



Création en version 2002-0.3	
Evolution 2002-0.3 → 2003-1	
	Mise à jour du dictionnaire Réseau de mesure renommé en « Dispositif de collecte ».
Evolution 2002-1 → 2003-1.1	
	Correction sur les codes possibles pour la gestion des données cartographiques dans la banque.
	Evolutions des modalités de codification des dispositifs de collecte.
Evolution 2002-1.1 → 2003-2	
	Cf. SANDRE_DC_DT_Modification2003-2003V2

Référence :	SANDRE_DC_DICO
Version :	2003-2
Date de création :	21/01/2003
Date de modification :	25/11/2004
Etat :	Validé

Rédigé par	Validé par
Cellule d'animation SANDRE Experts réseau de mesure	Administrateurs de données SANDRE

AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Système d'Information sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE), puis le Système d'Information sur l'Eau (SIE) a été mis en place à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, IFREMER, EDF, METEO-France, le Ministère chargé de la Santé et le BRGM. Le SIE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

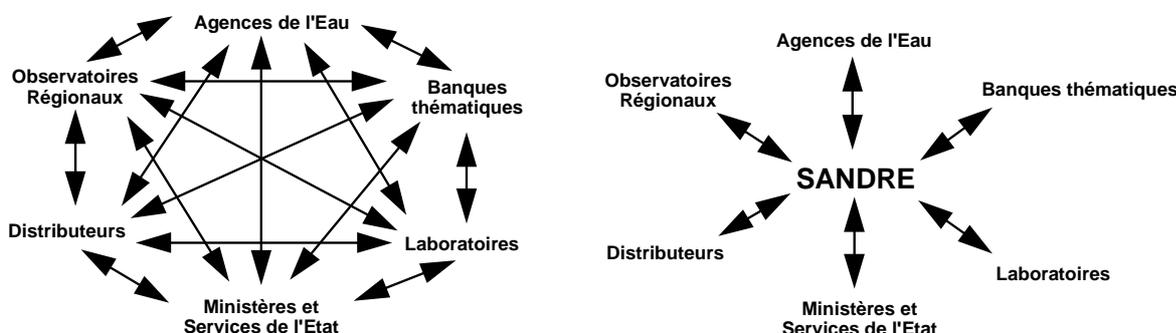
2. Les nomenclatures communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

4. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole RNDE / SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez vous consulter le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

INTRODUCTION

Le thème des *Dispositifs de collecte* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale des dispositifs de collecte
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème (création d'un scénario)	* Dictionnaire de données des dispositifs de collecte
	Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échange « des dispositifs de collecte »

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 2001 et 2002.

Le document actuel est la version 2003 – 2 et constitue un document validé

CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

A. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :

" <" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

2. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

3. Responsable

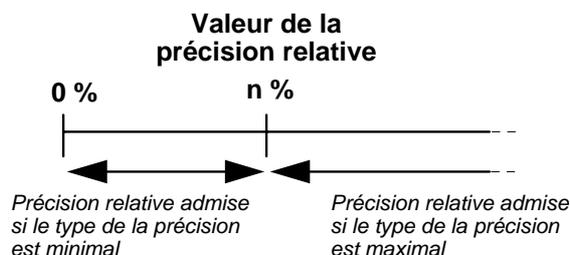
Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

4. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au franc près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

a) Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



b) Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

6. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

7. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

8. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

9. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

10. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

11. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à non.

12. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

13. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

14. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

15. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

16. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

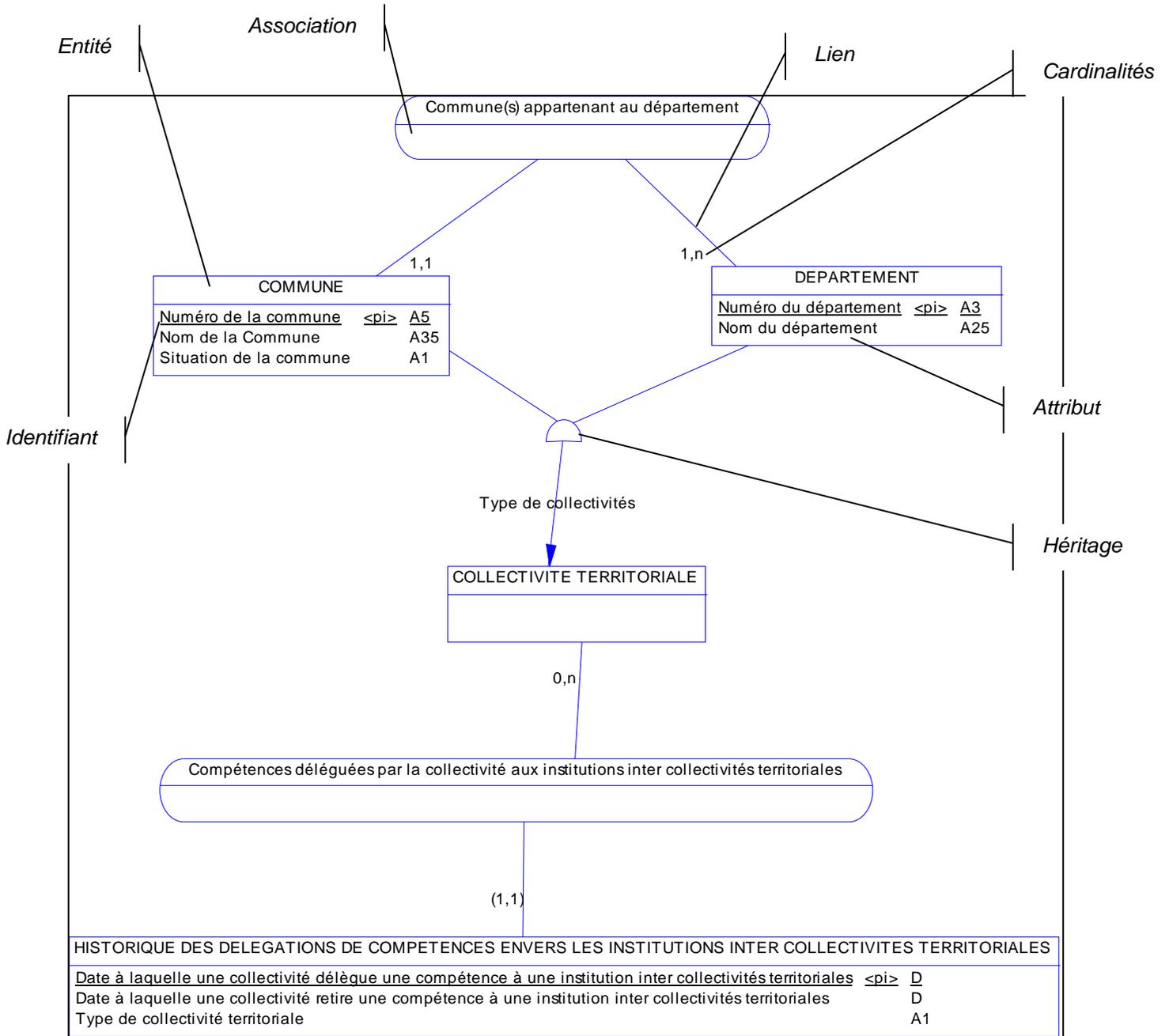
Aucune structure n'est définie par défaut.

17. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « simple »		<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire		<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<i><pi> pour primary Identifier</i>
Attribut identifiant alternatif		<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<i><ai> pour Alternative Identifier</i>

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc. Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

C. Représentation cartographique d'une entité

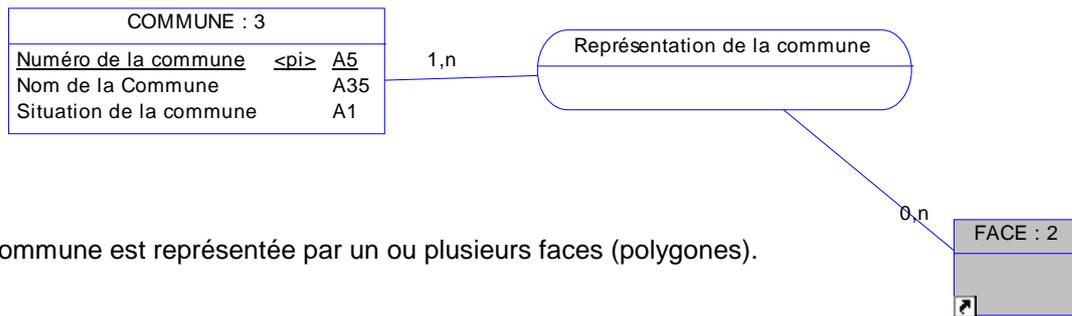
Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.



Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètres sont ajoutées ou modifiées chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou en utilisant l'outil information Listes Nationales du SANDRE disponible sur le site Internet.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

- A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE www.rnde.tm.fr que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

DICTIONNAIRE DES ENTITES

AUTOSURVEILLANCE.

Le dispositif d'auto-surveillance est un dispositif de surveillance généralement imposé à un tiers permettant de contrôler a priori le bon fonctionnement, l'impact de l'ouvrage. "

Exemple d'ouvrage : station d'épuration urbaine, industries, retenues, point de rejet, sites pollués,...

Cet objet est hérité de :

DISPOSITIF DE COLLECTE

AUTRES DISPOSITIFS DE COLLECTE.

Par "autres dispositifs de collecte " on désigne les dispositifs s'appuyant sur des informations recensées par différentes modalités et ne s'appuyant pas sur des équipements de mesure. Les modalités de collecte sont soit les recensements, les inventaires, les déclarations ou les instructions administratives. "

Exemples : Recensement Général Agricole

Cet objet est hérité de :

DISPOSITIF DE COLLECTE

BANQUE DE DONNEES.

Une banque de données est un ensemble de données élémentaires issues d'un ou plusieurs dispositifs de collecte organisés par traitement informatique. Elle permet d'extraire des données et de les mettre à disposition des utilisateurs. Les données élémentaires du dispositif de collecte peuvent être situées dans plusieurs banques de données. Dans certains cas la banque de données peut contenir des données un peu plus élaborées, par exemple : la banque HYDRO comporte à la fois des données élémentaires telles que les hauteurs et des données élaborées comme les débits. "

Il est retenu que seuls les systèmes informatiques conservant, réalisant la mise à jour et mettant à disposition les données élémentaires - issues directement des analyses dans le cadre du dispositif de collecte - sont conservés en tant que banque de données. Néanmoins, dans le cas où aucune banque ne met pas à disposition les données élémentaires, il sera possible d'indiquer la banque contenant les données les plus élémentaires possibles.

Il faut distinguer la banque de données et le stockage des données. En effet, une banque de données est obligatoirement informatisée, structurée et organisée, alors que le stockage peut s'effectuer sous forme papier ou sous format informatique non structuré.

Une banque de données est identifiée par son maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage de la banque de données est l'organisme en charge de :

- Ordonner, fixer les objectifs à atteindre, faire établir le cahier des charges, rédiger les conventions et les signer,
- Financer ou cofinancer la mise en place et le fonctionnement de la banque.
- Il est propriétaire de la banque, même s'il n'est souvent pas propriétaire des données stockées dans la banque.

L'exploitant de la banque est l'organisme qui a en charge l'administration de la banque (sauvegarde, maintenance, optimisation ...), l'extraction des données. L'exploitant de la banque peut sous traiter une partie de l'exploitation (par exemple l'infogérance) " Un seul exploitant de la banque est possible.

Chaque banque de données est caractérisée par des informations qui sont invariantes d'un réseau de mesure à un autre :

- le mode de stockage de données,
- Les fréquences de mise à disposition,
- les formats de mise à disposition des données précise le format proposé pour mettre à disposition les données aux utilisateurs de la banque. Cette information est à différencier du format d'intégration des données d'un réseau de mesure.
- les modes de transmission possibles des données aux utilisateurs.
- les procédures de validation de données.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la banque de données (Clé primaire)
- Libellé de la banque de données
- Outil de bancarisation
- Gestion des données cartographiques dans la banque de données
- Emprise spatiale administrative de la banque
- Date de mise à jour des données sur la banque
- Adresse URL de la banque

Banque stockant les données du dispositif de collecte.

Les données issues d'un dispositif de collecte sont généralement stockées dans une ou plusieurs banques de données. Lorsque ce mode de stockage est indiqué, il est possible de préciser la fréquence de mise à jour des données du dispositif dans chaque banque.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Fréquence de mise à dispositif des données

DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.

La démarche qualité décrit l'ensemble des actions mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour assurer la qualité des données produites dans le cadre du réseau. La démarche qualité peut concerner un ou plusieurs domaines suivants :

- Démarche qualité pour le prélèvement ou la collecte,
- Démarche qualité pour l'analyse ou le traitement de l'enquête,
- Démarche qualité pour le transport/conditionnement (réseau, autosurveillance) ,
- Démarche qualité pour la bancarisation
- Démarche qualité pour la validation.

Une référence au document s'appliquant (par ex : ISO 9001 : v2000, mode opératoire interne,...) ainsi que la date de mise en application de cette démarche seront précisées par domaine concerné.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de mise en application de la démarche qualité pour ce domaine (Clé primaire)
- Domaine concerné par la démarche qualité (Clé alternative-1)
- Référence du document utilisé pour référent de la démarche (Clé alternative-1)

DEPARTEMENT.

Circonscription hybride, le département est à la fois une collectivité territoriale administrée par le conseil général et son président, et une subdivision du territoire national correspondant à la zone de compétence des services de l'Etat. Il sert alors de cadre à la déconcentration de l'Etat sous la direction du préfet.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité départementale, les départements peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles ils délègueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

La liste des départements est sous la responsabilité de l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Numéro du département (Clé primaire)
- Nom du département

DISPOSITIF DE COLLECTE.

Les dispositifs de collecte des données sur l'eau désignent tout dispositif (tout moyen) qui permet par mesure ou non d'acquérir des données (des connaissances) sur :

- les milieux aquatique et marin
- les ressources en eau
- les usages de l'eau
- les pressions (et impacts associés) qui s'exercent sur les milieux et les ressources
- les données économiques afférentes

Les données ainsi collectées doivent être fiables, pérennes et actualisées.

On distingue :

- les réseaux de mesure
- les dispositifs de l'autosurveillance
- les autres dispositifs de collecte rassemblant les enquêtes, inventaires, recensements, déclarations faites auprès des administrations et instructions administratives.

Le dispositif de collecte doit être organisé afin de collecter de manière régulière ou suffisamment pérenne les informations. Ces données produites par les dispositifs de collecte ne sont pas obligatoirement informatisées.

Un dispositif de collecte est associé à un ou plusieurs départements qui correspondent à son emprise de collecte. Plusieurs cas possibles :

- Le dispositif de collecte appartient à un département et un seul,
- Le dispositif de collecte appartient à plusieurs départements,
- Le dispositif de collecte appartient à une partie de département (communauté de communes,...), dans ce cas, il est associé au département.
- Le dispositif de collecte est régional donc tous les départements de la région concernée.
- Le dispositif de collecte est à l'échelle du bassin. Dans ce cas, il est associé à tous les départements du bassin,
- Le dispositif de collecte est à l'échelle nationale. Dans ce cas, il est associé à tous les départements du territoire.
Exemple : Dispositif de collecte des SATESE

Certains dispositifs de collecte sont nommés "méta dispositif de collecte". Ils correspondent à un regroupement d'un ensemble de dispositifs de collecte existant. Ce regroupement est réalisé en raison :

- soit d'une agglomération à une échelle administrative plus importante. Par exemple, le RGA peut être défini en tant que dispositif de collecte par département, auquel s'ajoute un méta dispositif de collecte RGA national regroupant l'ensemble des RGA,
- soit d'un niveau de bassin à une échelle nationale, par exemple le regroupement des RNB de chaque bassin constitue le RNB national bénéficiant d'un protocole,
- soit d'un regroupement technique ou thématique comme le réseau de mesure " Réseau littoral Méditerranéen " (RLM),

Un ou plusieurs intervenants participent au fonctionnement du dispositif durant une période déterminée ou indéterminée. Chaque intervenant du dispositif est caractérisé par un rôle particulier : maître d'ouvrage, maître(s) d'œuvre, financeur(s) ou producteur(s) de la donnée. D'après la circulaire du 26 mars 2002 relative au Système National d'Information sur l'eau, un **seul** maître d'ouvrage est responsable du réseau ou de la collecte de données.

La cohérence du méta dispositif provient de règles communes s'appliquant à l'ensemble des dispositifs de collecte associés. De façon générale, le méta dispositif de collecte n'a pas de maître d'ouvrage. Il lui correspond un ensemble de maître d'ouvrage des réseaux élémentaires constitutifs du méta dispositif.

Cet objet a pour entité fille :

RESEAU DE MESURE
AUTOSURVEILLANCE
AUTRES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code SANDRE du dispositif de collecte (Clé primaire)
Nom du dispositif de collecte
Mnémonique du dispositif de collecte
Année de mise en place du dispositif de collecte
Contact du dispositif de collecte
Date de mise à jour du dispositif de collecte
Etat de la fiche descriptive
Métadispositif de collecte
Type de réseau de données

Finalités du dispositif de collecte
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte
Nom du protocole du dispositif de collecte
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte
Date de publication du protocole
Conditions de diffusion des données
Commentaires sur le dispositif de collecte
Données téléchargeables

EVENEMENTS DU DISPOSITIF DE COLLECTE.

Les événements remarquables à noter depuis la création du réseau sont par exemple : le changement de protocole, les changements de méthodes analytiques, passage d'un réseau temporaire en pérenne, changement de mode opératoire,....
Ce champ devra comporter la date et le commentaire associé.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de l'évènement (Clé primaire)
Description de l'évènement

EXCEPTIONS DE DIFFUSION.

Les exceptions précisent les lots de données dont l'accessibilité, la diffusion et le mode de tarification sont particuliers au regard des règles générales définies préalablement pour le dispositif de collecte (restrictions d'utilisation, ...).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Composantes concernées (Clé primaire)
Conditions de diffusion des données exceptionnelles

FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE.

La finalité du dispositifs de collecte précise les objectifs recherchés par le dispositif. Le principe est l'utilisation d'une liste hiérarchique permettant de préciser plus ou moins les finalités du réseau de mesure.

Aujourd'hui, il n'existe pas de liste finalisée sur les finalités possibles d'un dispositif de collecte.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la finalité du dispositif de collecte (Clé primaire)
Libellé de la finalité du dispositif de collecte
Mnémonique de la finalité du dispositif de collecte
Définition de la finalité du dispositif de collecte

Format de diffusion des données.

Le format de diffusion des données précise la spécification d'échanges utilisé pour mettre à disposition les données du dispositif de collecte vers le public.

Lorsque le format est "Autres", il est possible de préciser le libellé de la spécification d'échanges.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Précisions sur le format de transmission

Format de transmission des données disponibles dans la banque.

Lorsque le format de transmission des données vers la banque n'est pas un format SANDRE ou colonné, il est possible de préciser le libellé de la spécification d'échange qui est utilisé.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Précisions sur le format de transmission

FORMAT DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES.

Le format d'échange des données disponible précise les structures de fichiers utilisables pour transmettre les données vers la banque ou vers les utilisateurs.

Les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Format SANDRE	Format SANDRE
2	coloné	Format coloné (texte,...)
3	Organisé	Format organisé hors SANDRE

Format coloné (texte,...) :

Fichier texte ou coloné de type tableur.

Format organisé hors SANDRE :

Fichier respectant un formalisme identifié et documenté hors SANDRE. Par exemple, SISE'EAU ou Sysiphe.

Format SANDRE :

Fichier respectant la sémantique SANDRE et utilisant l'un des formats d'échanges du SANDRE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du format d'échanges des données (Clé primaire)

Libellé du format d'échanges des données

Mnémonique du format d'échanges des données

Définition du format d'échanges des données

GROUPE DE PARAMETRES.

Le groupe de paramètres précise les grandes familles des paramètres mesurés dans l'Eau. Il s'agit généralement d'un regroupement des altérations du SEQ afin de proposer une liste homogène.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Cet objet comprend les informations suivantes :



Code du groupe de paramètres (Clé primaire)
Libellé du groupe de paramètres
Mnémonique du groupe de paramètres
Définition du groupe de paramètres

HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE.

L'historique des intervenants du dispositif de collecte regroupe l'ensemble des intervenants ayant participé à l'une de ces fonctions sur le dispositif :

- maître d'ouvrage
- maître d'oeuvre
- financeur
- producteur de données.

L'historique des intervenants permet de préciser la période (date de début et date de fin) et la fonction à laquelle l'organisme est intervenu sur le dispositif de collecte.

D'après la circulaire du 26 mars 2002 relative au Système National d'Information sur l'eau, un **seul** maître d'ouvrage est responsable du réseau ou de la collecte de données

Cet objet comprend les informations suivantes :

Rôle de l'intervenant (Clé primaire)
Date de début de la fonction par l'intervenant
Date d'arrêt de la fonction par l'intervenant
Précisions sur l'intervenant

INTERVENANT.

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire,
- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'intervenant (Clé primaire)
Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)
Nom de l'intervenant
Statut de l'intervenant

Date de création de l'intervenant
 Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
 Auteur de l'intervenant
 Mnémonique de l'intervenant
 Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
 Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
 Rue de l'intervenant
 Lieu-dit où réside l'intervenant
 Ville de l'intervenant
 Département / pays de l'intervenant
 Commentaires sur l'intervenant
 Domaine(s) d'activité de l'intervenant
 Code postal de l'intervenant
 Nom international de l'intervenant
 Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

Méta Dispositif de collecte.

Un méta dispositif de collecte est un dispositif de collecte correspondant à un regroupement d'un ensemble de dispositifs de collecte existant. Ce regroupement est réalisé en raison :
 soit d'une agglomération à une échelle administrative plus importante. Par exemple, le RGA peut être défini en tant que dispositif de collecte par département, auquel s'ajoute un méta dispositif de collecte RGA national regroupant l'ensemble des RGA,
 soit d'un niveau de bassin à une échelle nationale, par exemple le regroupement des RNB de chaque bassin constitue le RNB national bénéficiant d'un protocole,
 soit d'un regroupement technique ou thématique comme le réseau de mesure « Réseau littoral Méditerranéen » (RLM),

La cohérence du méta dispositif provient de règles communes s'appliquant à l'ensemble des dispositifs de collecte associés.

De façon générale, le méta dispositif de collecte n'a pas de maître d'ouvrage. Il lui correspond un ensemble de maître d'ouvrage des réseaux élémentaires constitutifs du méta dispositif.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Nombre de stations de mesure, de sites, d'établissements participant au méta dispositif de collecte

MODE DE STOCKAGE.

Le mode de stockage des données issues du dispositif de collecte définit les modalités pour conserver les informations recensées. Les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	papier	Non informatisé : papier
2	Informatisé, non organisé	Informatisé, non organisé
3	Informatisé, organisé	Informatisé, organisé

Informatisé, non organisé :

Stockage des données dans des fichiers informatiques non structurés (par exemple un éditeur de texte comme Word,...), ou des fichiers numérisés.

Informatisé, organisé :

Les données sont informatisées et organisées dans une banque décrite dans une fiche spécifique. Les bases contenant les données permettent le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD) : base de données bureautique ou base de données système.



Lorsque ce champ est renseigné, les informations sur la banque seront complétées.

Non informatisé : papier :

Stockage des données sous forme papier

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du mode de stockage (Clé primaire)

Libellé du mode de stockage

Mnémonique du mode de stockage

Définition du mode de stockage

MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES.

Le mode de transmission des données regroupe les différents types de supports physiques utilisables pour la transmission des données.

Le mode de transmission concerne l'intégration des données du réseau dans une banque et la diffusion de ces données de la banque vers les utilisateurs.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Papier	Papier
2	Fichier sur support	Fichier informatique sur support magnétique
3	En ligne	En ligne (Internet – Minitel)
4	Télétransmission	Télétransmission

Fichier informatique sur support magnétique :

Fichier informatique transmis par un support physique quelconque

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du mode de transmission des données (Clé primaire)

Libellé du mode de transmission des données

Mnémonique du mode de transmission des données

Définition du mode de transmission des données

Mode(s) de diffusion des données.

Le mode de diffusion des données est le support utilisé pour transmettre les données d'un dispositif de collecte aux utilisateurs.

Lorsque le mode de transmission est "Internet", il est possible de préciser le nom de l'adresse Internet où sont localisés les données téléchargeables. Cette localisation respecte les caractéristiques techniques d'une adresse Internet de type URI , décrite par le Consortium W3C.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Précisions sur le mode de publication des données (Clé primaire)

Commentaires sur le mode de publication des données

PROCEDURE DE VALIDATION.

Les procédures de validation, au niveau de la production de base et au niveau de la bancarisation, des données peuvent être les suivantes

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	expertise humaine	expertise humaine
2	test de cohérence	test de cohérence
3	test scientifique	test scientifique

expertise humaine :

La validation est réalisée par une ou plusieurs personnes sans le passage des données sous un système informatique spécifique

test de cohérence :

Un système informatique réalisant des tests de cohérence des résultats, notamment au regard de plages de valeurs possibles pour les paramètres

test scientifique :

Un système informatique réalisant un ensemble de tests scientifiques généralement complémentaires aux tests de cohérence : test de vraisemblance des valeurs au regard d'une analyse temporelle et/ou spatiale des chroniques de résultats,....

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la procédure de validation (Clé primaire)
 - Libellé de la procédure de validation
 - Mnémonique de la procédure de validation
 - Définition de la procédure de validation
-

RESEAU DE MESURE.

Le réseau de mesure est un dispositif de collecte correspondant à un regroupement de stations de mesure répondant à au moins une finalité particulière. Chaque réseau respecte des règles communes qui visent à garantir la cohérence des observations, notamment pour la densité et la finalité des stations de mesure, la sélection de paramètres obligatoires et le choix des protocoles de mesure, la détermination d'une périodicité respectée. L'ensemble de ces règles est fixé dans un protocole ».

Exemple : Réseau National des Eaux Souterraines

Cet objet est hérité de :

DISPOSITIF DE COLLECTE

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Durée du réseau de données
-

SUPPORT.

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du support (Clé primaire)
 - Nom du support
 - Statut du support
 - Date de création du support
 - Date de la dernière mise-à-jour du support
 - Auteur du support
 - Commentaires sur le support
 - Nom international du support
-

Support(s) suivi(s) par le dispositif de collecte.

Le support(s) suivi(s) par le réseau de mesure décrit, pour chaque support de prélèvement, les fréquences moyennes de mesure et d'échantillonnage établies dans le cadre de ce réseau de mesure.

Par support peut être précisé la liste des paramètres suivis dans le cadre du dispositif de collecte.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Fréquence d'analyse
 - Détail des paramètres suivis
-

TARIFICATION DES DONNEES.

Les modes de tarification correspondent aux conditions qui sont globalement appliquées à l'ensemble des données du dispositif de collecte. Les valeurs possibles sont :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	gratuite	gratuite
2	à la donnée	à la donnée
3	Mise à dispositif	Coût de mise à disposition
4	support	coût du support

à la donnée :

Le paiement est fonction de la donnée exigée

Coût de mise à disposition :

Les données sont mises à dispositif au coût de mise à disposition, c'est à dire le coût du support et du temps consacré à cette mise à disposition

coût du support :

Les données sont mises à dispositif au coût du support sans compter le temps consacré à cette mise à disposition

gratuite :

Les données sont mises à disposition sans aucun coût.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du mode de tarification (Clé primaire)
- Libellé du mode de tarification
- Mnémonique du mode de tarification
- Définition du mode de tarification

TYPOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES.

Le milieu de l'eau est l'environnement aquatique dans lequel sont réalisées des opérations regroupées dans un réseau de mesure. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Eaux littorales	Eaux littorales
1.1	Eaux de transition	Eaux de transition
1.2	Eaux côtières	Eaux côtières
1.3	Eaux littorales externes	Eaux littorales externes
2	Eaux marines :	Eaux marines :
3	Eaux de surface	Eaux de surface
3.1	Rivières, canaux	Rivières, canaux
3.2	Plan d'eau	Plan d'eau
4	Eaux souterraines	Eaux souterraines
5	Eaux météoriques	Eaux météoriques
6	Zones humides	Zones humides

Eaux côtières :

eaux de surface situées en-deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au-delà du point le plus proche de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et qui s'étendent, le cas échéant, jusqu'à la limite extérieure d'une eau de transition

Eaux de surface :

Ensemble des eaux continentales de surface

Eaux de transition :

Masses d'eaux de surface à proximité des embouchures de rivières, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité d'eaux côtières, mais qui sont fondamentalement influencées par des apports d'eau douce

Eaux littorales :

Eaux regroupant les eaux de transition, les eaux côtières et les eaux littorales externes.

Eaux littorales externes :

Eaux correspondent à la partie des eaux littorales situées au delà d'un mille jusqu'à la limite des 12 milles

Eaux marines : :

Eaux situées au delà des 12 milles et inférieur aux 200 milles

Plan d'eau :

lacs, étangs (naturels ou aménagés)

Rivières, canaux :

Ensemble des rivières et des canaux (naturels ou aménagés) hors eaux de transition sur la côte.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du type de milieu Eau (Clé primaire)
 - Libellé du type de milieu Eau
 - Mnémonique du type de milieu Eau
 - Définition du type de milieu Eau
-

USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES.

Le modèle Pressions, Etat, Réponses (PER) mis au point par l'OCDE, est utilisé pour décrire les types de données suivis par le dispositif de collecte.

Ce modèle repose sur la notion de causalité : les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement et modifient la qualité et la quantité des ressources naturelles. La société répond à ces changements en adoptant des mesures de protection, de dépollution, etc...

Trois types de données sont identifiés :

Données décrivant l'état du milieu : données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte se rapportant à la qualité et aux fonctionnalités des milieux aquatiques, à la quantité des ressources en eau, ainsi qu'à l'état des usages représentant un enjeu de santé publique.

Données décrivant la pression et l'usage exercées par les activités humaines : données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte décrivant les pressions exercées par l'ensemble des activités humaines sur la ressource en eau. Il s'agit des pollutions rejetées et les prélèvements (pression directe), ainsi que les activités humaines à l'origine des pollutions, prélèvements ou autres effets néfastes pour les milieux (pression indirecte).

Données sur la description des réponses réduisant la pression de l'activité humaine : données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte illustrant l'état d'avancement des mesures apportées par la société pour corriger l'état de la ressource en eau : actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion,...

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la liste PER (Clé primaire)
 - Libellé de la liste PER
 - Mnémonique de la liste PER
 - Définition de la liste PER
 - Type de PER
-

DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Adresse URL pour l'entité Banque de données

Code : *BDD.17.2003-1.2*
Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

L'adresse URL de la banque de données est un adresse Internet localisant le site Internet associé à la banque de données. Cette adresse doit être publique.

Le site associé permet généralement d'accéder à :

- une information générale et/ou détaillée sur la banque de données,
- aux métadonnées de la banque,
- aux données de la banque.

Cette localisation respecte les caractéristiques techniques d'une adresse Internet de type URI, décrite par le Consortium W3C (www.w3c.org). Elle doit notamment débuter par `http://` ou `https://`

Année de mise en place du dispositif de collecte.

Code : *RSX.6.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*

Définition :

L'année de mise en place est la date, à l'année près, à laquelle la première mesure ou première enquête a été réalisée dans le cadre du dispositif de collecte, postérieurement à sa création.

Auteur de l'intervenant.

Code : *INT.7.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du support.

Code : *SUP.7.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant.

Code : *INT.9.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Code de l'intervenant.

Code : *INT.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *17*
Responsable : *Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'*
Longueur impérative : *Oui (14) pour SIRET*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neufs premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifié dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

Code de la banque de données.

Code : *BDD.2.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la banque de données est l'identifiant attribué par le maître d'ouvrage de la banque de données.

Ce numéro doit être un identifiant unique pour toutes les banques du maître d'ouvrage. L'identifiant national de la banque de données est la concaténation du code de la banque et du code SIRET/SANDRE de l'intervenant en tant que maître d'ouvrage de la banque.

Code de la finalité du dispositif de collecte.

Code : *RFF.2.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la finalité est l'identifiant unique permettant de préciser une ou plusieurs finalités rattachées à un dispositif de collecte. La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE et fonctionne selon un principe de liste hiérarchique.

Aujourd'hui, il n'existe pas de liste finalisée sur les finalités possibles d'un dispositif de collecte.

Code de la liste PER.

Code : *URM.2.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Responsable : *SANDRE*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la liste Pression/usages, état, réponses n'est pas actuellement finalisé. Une liste provisoire a été constituée comme il suit :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Pressions/usages	Pressions/usages
2	Réponses	Réponses
3	État	État

Etat :

données issues du dispositif de collecte se rapportant à la qualité et aux fonctionnalités des milieux aquatiques, à la quantité des ressources en eau, ainsi qu'à l'état des usages représentant un enjeu de santé publique.

Pressions/usages :

données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte décrivant les pressions exercées par l'ensemble des activités humaines sur la ressource en eau. Il s'agit des pollutions rejetées et les prélèvements (pression directe), ainsi que les activités humaines à l'origine des pollutions, prélèvements ou autres effets néfastes pour les milieux (pression indirecte).

Réponses :

données issues du dispositif de collecte illustrant l'état d'avancement des mesures apportées par la société pour corriger l'état de la ressource en eau : actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion,...

Code de la procédure de validation.

Code : *PVA.2.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PROCEDURE VALIDATION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Code du format d'échanges des données.

Code : *FTD.2.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FORMAT DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du format d'échanges des données est l'identifiant unique permettant de préciser un format de transmission des données. La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Format SANDRE	Format SANDRE
2	colonné	Format colonné (texte,...)
3	Organisé	Format organisé hors SANDRE

Format colonné (texte,...) :

Fichier texte ou colonné de type tableur.

Format organisé hors SANDRE :

Fichier respectant un formalisme identifié et documenté hors SANDRE. Par exemple, SISE'EAU ou Sysiphe.

Format SANDRE :

Fichier respectant la sémantique SANDRE et utilisant l'un des formats d'échanges du SANDRE

Code du groupe de paramètres.

Code : *GDP.2.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *GROUPE DE PARAMETRES*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *10*
 Responsable : *SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du groupe de paramètres est l'identifiant unique permettant de préciser un ou plusieurs paramètres suivis généralement par le réseau de mesure. Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code du mode de stockage.

Code : *MSD.2.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE STOCKAGE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du mode de stockage est l'identifiant unique permettant de préciser le type de stockage des données d'un dispositif de collecte. La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	papier	Non informatisé : papier
2	Informatisé, non organisé	Informatisé, non organisé
3	Informatisé, organisé	Informatisé, organisé

Informatisé, non organisé :

Stockage des données dans des fichiers informatiques non structurés (par exemple un éditeur de texte comme Word,...), ou des fichiers numérisés.

Informatisé, organisé :

Les données sont informatisées et organisées dans une banque décrite dans une fiche spécifique. Les bases contenant les données permettent le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD) : base de données bureautique ou base de données système.

Lorsque ce champ est renseigné, les informations sur la banque seront complétées.

Non informatisé : papier :

Stockage des données sous forme papier

Code du mode de tarification.

Code : *RNN.2.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TARIFICATION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du mode de tarification des données est l'identifiant unique permettant de préciser une tarification des données. La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	gratuite	gratuite
2	à la donnée	à la donnée
3	Mise à dispositif	Coût de mise à disposition
4	support	coût du support

à la donnée :

Le paiement est fonction de la donnée exigée

Coût de mise à disposition :

Les données sont mises à dispositif au coût de mise à disposition, c'est à dire le coût du support et du temps consacré à cette mise à disposition

coût du support :

Les données sont mises à dispositif au coût du support sans compter le temps consacré à cette mise à disposition

gratuite :

Les données sont mises à disposition sans aucun coût.

Code du mode de transmission des données.

Code : *MTD.2.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du mode de transmission des données est l'identifiant unique permettant de préciser un support de transmission des données. La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Papier	Papier
2	Fichier sur support	Fichier informatique sur support magnétique
3	En ligne	En ligne (Internet – Minitel)
4	Télétransmission	Télétransmission

Fichier informatique sur support magnétique :

Fichier informatique transmis par un support physique quelconque

Code du support.

Code : *SUP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *3*

Responsable : *SANDRE*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du support est un identifiant numérique non signifiant sur trois positions, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Code du type de milieu Eau.

Code : *EAU.2.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : 10
 Responsable : SANDRE
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code du milieu Eau est l'identifiant unique permettant de préciser un ou plusieurs milieux rattachés à un réseau de mesure dans le domaine de l'Eau. La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE et fonctionne selon un principe de liste hiérarchique.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Eaux littorales	Eaux littorales
1.1	Eaux de transition	Eaux de transition
1.2	Eaux côtières	Eaux côtières
1.3	Eaux littorales externes	Eaux littorales externes
2	Eaux marines :	Eaux marines :
3	Eaux de surface	Eaux de surface
3.1	Rivières, canaux	Rivières, canaux
3.2	Plan d'eau	Plan d'eau
4	Eaux souterraines	Eaux souterraines
5	Eaux météoriques	Eaux météoriques
6	Zones humides	Zones humides

Eaux côtières :

eaux de surface situées en-deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au-delà du point le plus proche de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et qui s'étendent, le cas échéant, jusqu'à la limite extérieure d'une eau de transition

Eaux de surface :

Ensemble des eaux continentales de surface

Eaux de transition :

Masses d'eaux de surface à proximité des embouchures de rivières, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité d'eaux côtières, mais qui sont fondamentalement influencées par des apports d'eau douce

Eaux littorales :

Eaux regroupant les eaux de transition, les eaux côtières et les eaux littorales externes.

Eaux littorales externes :

Eaux correspondent à la partie des eaux littorales situées au delà d'un mille jusqu'à la limite des 12 milles

Eaux marines :

Eaux situées au delà des 12 milles et inférieure aux 200 milles

Plan d'eau :

lacs, étangs (naturels ou aménagés)

Rivières, canaux :

Ensemble des rivières et des canaux (naturels ou aménagés) hors eaux de transition sur la côte.

Code postal de l'intervenant.

Code : INT.18.2002-1
 Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT
 Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *9*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Code SANDRE du dispositif de collecte.

Code : *RSX.2.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *Bassin*
Longueur impérative : *Oui*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Format : *Code bassin + Code sur 8 caractères*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du dispositif de collecte est un code artificiel non signifiant sur 10 positions qui identifie sur le plan national tout dispositif relatif à l'eau.

Il est constitué : [code bassin étendu sur 2 caractères] + [code sans signification].

Le code bassin est celui attribué par l'INSEE pour les 6 bassins auquel il est ajouté les cas suivants :

- Un dispositif de niveau national, (c'est-à-dire l'ensemble des 6 bassins) est codé par " 00 ".
- Lorsqu'un dispositif concerne plus de 2 bassins et que son emprise administrative est régionale ou départementale, un code bassin est retenu en fonction de la répartition Département / Bassin et Région / Bassin définie par le SANDRE.
- Sinon, lorsque le réseau concerne plus de 2 bassins et moins de 5, ou s'il est transfrontalier alors les deux premiers chiffres du code seront " 99 ",
- La codification INSEE suivante est retenue pour les DOM - en accord avec l'INSEE : " 07 " Guadeloupe, " 08 " Martinique, " 09 " Guyane et " 10 " Réunion.

Ce code est attribué par l'administrateur de bassin chargé de la codification des dispositifs de collecte.

Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant.

Code : *INT.20.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *14*
Responsable : *SANDRE*
Longueur impérative : *Oui*

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE

Commentaires sur l'intervenant.

Code : *INT.15.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur la diffusion des données.

Code : *RMI.5.2003-2*
Nom de l'Objet/Lien : *Mode(s) de diffusion des données*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

Le commentaire sur la diffusion des données est un texte libre permettant d'indiquer, lorsque la mode de diffusion est « En ligne » une information sur le contenu du site référencé au regard des données produites par le dispositif de collecte.

Par exemple,

Site contenant uniquement les données physico-chimiques de l'année précédente

Site contenant les données des stations du département de la Haute-Vienne

...

Commentaires sur le dispositif de collecte.

Code : *RSX.22.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

Champ libre comportant toutes les informations complémentaires permettant de préciser les informations manquantes sur la fiche " Dispositif de collecte "

Commentaires sur le support.

Code : *SUP.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
 Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Composantes concernées.

Code : *RMF.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EXCEPTIONS DE DIFFUSION*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Les composantes concernées précisent les lots de données qui présentent des exceptions de diffusion.

Conditions de diffusion des données.

Code : *RSX.21.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

Les conditions de diffusion des données élémentaires validées précisent le niveau de mise à disposition des données proposées par la banque de données pour ce réseau de mesure. Il s'agit dans cet attribut des données non encore validées par le responsable de la validation.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	tout utilisateur	libres à tout utilisateur
2	restreintes	restreintes à certains utilisateurs
3	confidentielles	confidentielles

confidentielles :

Aucun utilisateur, hormis les différents intervenants de la production de la donnée, n'est autorisé à récupérer les acquisitions du réseau de mesure dans cette banque.

libres à tout utilisateur :

Tout utilisateur peut accéder aux données issues du réseau de mesure dans ce cadre de la banque de données

restreintes à certains utilisateurs :

Seuls les utilisateurs autorisés peuvent accéder aux données issues du réseau de mesure dans ce cadre de la banque de données

Conditions de diffusion des données exceptionnelles.

Code : *RMF.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *EXCEPTIONS DE DIFFUSION*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

Les conditions de diffusion des données élémentaires validées précisent le niveau de mise à disposition des données proposées par la banque de données pour ce réseau de mesure. Il s'agit dans cet attribut des données non encore validées par le responsable de la validation.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	tout utilisateur	libres à tout utilisateur
2	restreintes	restreintes à certains utilisateurs
3	confidentielles	confidentielles

confidentielles :

Aucun utilisateur, hormis les différents intervenants de la production de la donnée, n'est autorisé à récupérer les acquisitions du réseau de mesure dans cette banque.

libres à tout utilisateur :

Tout utilisateur peut accéder aux données issues du réseau de mesure dans ce cadre de la banque de données

restreintes à certains utilisateurs :

Seuls les utilisateurs autorisés peuvent accéder aux données issues du réseau de mesure dans ce cadre de la banque de données

Contact du dispositif de collecte.

Code : *RSX.7.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Il s'agit de la personne et du nom de l'organisme, auquel elle est rattachée, susceptible de fournir le plus d'informations sur le dispositif de collecte, avec l'accord du maître d'ouvrage.

Le champ est libre et précise au minimum le nom de l'organisme, la direction, le nom de la ville et si possible le numéro de téléphone du standard.

Date d'arrêt de la fonction par l'intervenant.

Code : *RMA.7.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *Maître d'ouvrage du réseau de mesure*

Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date d'arrêt de la fonction par l'intervenant est la date, au jour près, à laquelle l'intervenant identifié par son code SIRET ou SANDRE cesse de prendre en charge sa fonction au sein du dispositif de collecte

Cette information est obligatoire pour caractériser un maître d'oeuvre, un maître d'ouvrage et un financeur.

Date de création de l'intervenant.

Code : *INT.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *SANDRE*

Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création du support.

Code : *SUP.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *SANDRE*

Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de début de la fonction par l'intervenant.

Code : *RMA.6.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *Maître d'ouvrage du réseau de mesure*

Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de début de la fonction par l'intervenant est la date, au jour près, à laquelle l'intervenant identifié par son code SIRET ou SANDRE prend en charge sa fonction.

Cette information est obligatoire pour caractériser un maître d'oeuvre, un maître d'ouvrage et un financeur.

Date de l'évènement.

Code : *REV.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *EVENEMENTS DU DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *Maître d'ouvrage du réseau de mesure*

Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de l'évènement du dispositif de collecte est la date, au jour près, à laquelle l'évènement sur le dispositif a eu lieu.

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant.

Code : *INT.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Responsable : *SANDRE*

Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour du support.

Code : *SUP.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de mise à jour des données sur la banque.

Code : *BDD.11.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

La date de mise à jour des données sur la banque est la date, au jour près, à laquelle les informations sur les caractéristiques de la banque ont été actualisées.

Date de mise à jour du dispositif de collecte.

Code : *RSX.8.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise à jour du dispositif de collecte est la date, au jour près, à laquelle les informations descriptives sur le dispositif de collecte ont été actualisées.

Date de mise en application de la démarche qualité pour ce domaine.

Code : *RDQ.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de mise en application de la démarche qualité pour le domaine est la date exprimée au jour près, à laquelle le document de référence est appliqué sur le dispositif de collecte.

Date de publication du protocole.

Code : *RSX.20.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Date*

Définition :

La date de publication du protocole est la date, au jour près, à laquelle le protocole relatif au dispositif de collecte a été validé et publié.

Définition de la finalité du dispositif de collecte.

Code : *RFF.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition de la finalité du dispositif de collecte est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour la finalité du dispositif.

Définition de la liste PER.

Code : *URM.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition de la liste PER est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour chaque pression, usages, états, réponses du réseau de mesure.

Définition de la procédure de validation.

Code : *PVA.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PROCEDURE VALIDATION*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*

Définition du mode de stockage.

Code : *MSD.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE STOCKAGE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

La définition du mode de stockage est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le type de stockage.

Définition du format d'échanges des données.

Code : *FTD.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *FORMAT DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

La définition du format d'échanges des données est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le format d'échanges.

Définition du groupe de paramètres.

Code : *GDP.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *GROUPE DE PARAMETRES*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition du groupe de paramètres est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue dans un groupe de paramètres. Il est notamment préciser la correspondance avec les altérations du SEQ'EAU.

Définition du mode de tarification.

Code : *RNN.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *TARIFICATION DES DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

La définition du mode de tarification des données est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le mode de tarification.

Définition du mode de transmission des données.



Code : *MTD.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

La définition du mode de transmission des données est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le mode de transmission.

Définition du type de milieu Eau.

Code : *EAU.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition du milieu Eau est un texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le milieu suivi par le réseau de mesure.

Département / pays de l'intervenant.

Code : *INT.14.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Description de l'évènement.

Code : *REV.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *EVENEMENTS DU DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

Le descriptif de l'évènement du dispositif de collecte est le texte libre contenant le ou les caractéristiques remarquables à noter à la date indiquée dans l'attribut associé : le changement de protocole, les changements de méthodes analytiques, passage d'un réseau temporaire en pérenne, changement de mode opératoire,....

Détail des paramètres suivis.

Code : *RSU.5.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *Support(s) suivi(s) par le dispositif de collecte*
 Caractéristiques :
 Format : *Texte*

Définition :
 Texte libre permettant, par support de préciser les paramètres suivis par le dispositif de collecte.

Domaine concerné par la démarche qualité.

Code : *RDQ.4.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé alternative-1*

Définition :
 Le domaine concerné par la démarche qualité précise sur quel secteur de fonctionnement du réseau de mesure a lieu la démarche qualité.

La liste des valeurs possibles, administrées par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Prélèvement	Démarche qualité pour le prélèvement ou collecte
2	Analyse ou traitement	Démarche qualité pour l'analyse ou le traitement de l'enquête,
3	Transport / Conditionnement	Démarche qualité pour le transport /conditionnement
4	Bancarisation	Démarche qualité pour le stockage/bancarisation (acquisition, contrôle, validation) (réseau et enquête), (acquisition, contrôle, validation)
5	Validation	Démarche qualité pour la validation

Domaine(s) d'activité de l'intervenant.

Code : *INT.17.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
 Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

Données téléchargeables.

Code : *RSX.23.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Logique*

Définition :

Le champ " Données téléchargeables " permet de préciser si les données sont disponibles en ligne sur l'une des banques précédemment décrites.

Les valeurs possibles sont les suivantes :
0 (vrai) : les données sont téléchargeables
1 (faux) : les données ne sont pas téléchargeables

Durée du réseau de données.

Code : *RSX.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

La durée du réseau de mesure permet de classer les deux principaux types de réseaux de mesure dans le domaine de l'eau. La liste de valeurs possibles administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Pérenne	Réseau pérenne
2	Temporaire	Réseau temporaire

Réseau pérenne :

La durée d'un réseau pérenne n'est pas déterminée.

Réseau temporaire :

Les réseaux temporaires ont une durée déterminée (ils correspondent généralement à des réseaux mis en place dans le cadre d'études).

Ces deux types de réseaux répondent à des critères de périodicité et de durée minimale au regard du cycle du phénomène observée.

Emprise spatiale administrative de la banque.

Code : *BDD.10.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

L'emprise spatiale administrative de la banque permet de préciser la couverture administrative des données incluses dans la banque de données. Cette emprise spatiale ne doit pas être confondue avec l'emprise spatiale du dispositif de collecte.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, peuvent être les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Local	Local
2	Départemental	Départemental
3	Régional	Régional
4	District	District ou bassin DCE
5	Bassin	Circonscription administrative de bassin
6	National	National
7	Europe	Europe
8	International	International

Départemental :

Echelle inférieure à la région

Europe :

Echelle inférieure à l'international

International :

International hors Europe

Local :

communautés de communes, commune, syndicat,...

National :

Echelle inférieure à l'Europe

Régional :

Echelle inférieure au district ou à la circonscription administrative de bassin

Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte.

Code : *RSX.16.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

L'emprise spatiale définit la zone couverte par les stations de mesure incluses dans le réseau de mesure réseau ou par les sites/établissements enquêtés. Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, peuvent être les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Local	Local
2	Départemental	Départemental
3	Régional	Régional
4	District	District ou bassin DCE
5	Bassin	Circonscription administrative de bassin
6	National	National
7	Europe	Europe
8	International	International

Départemental :

Echelle inférieure à la région

Europe :

Echelle inférieure à l'international

International :

International hors Europe

Local :

communautés de communes, commune, syndicat,...

National :

Echelle inférieure à l'Europe

Régional :

Echelle inférieure au district ou à la circonscription administrative de bassin

Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte.

Code : *RSX.17.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

L'emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte définit la zone couverte par les stations de mesure du réseau ou par les sites/établissements enquêtés du point de vue des milieux. Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu

1	Entité hydrographique	Entité hydrographique / Bassin versant
2	Entité hydrogéologique	Entité hydrogéologique (systèmes aquifères,...)
3	Masse d'eau	Masse d'eau
4	Mer	Mer

Etat de la fiche descriptive.

Code : *RSX.10.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

L'état de la fiche descriptive du dispositif de collecte est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- valide ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code dispositif de collecte. .

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Finalités du dispositif de collecte.

Code : *RSX.12.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Champ libre permettant de décrire en détail la ou les finalité(s), le(s) objectif(s), la ou les pression(s) et la ou les réponse(s) du dispositif de collecte

Fréquence d'analyse.

Code : *RSU.4.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Support(s) suivi(s) par le dispositif de collecte*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Unité de mesure : *Nombre de mesures annuelle*

Définition :

La fréquence d'analyse ou de mesure décrit le nombre moyen d'analyses réalisées par support, annuellement dans le cadre du réseau de mesure. Il s'agit d'un descriptif sur 100 caractères par support, respectant, si possible, les règles suivantes :

- Quantitatif : continu / discontinu
- Qualitatif : nombre d'analyse (ou fourchette) par an.

Par exemple :

" de 4 à 12 mesures par an sur l'eau "

" 3 mesures mensuelles sur eau en période d'étiage "

Fréquence de mise à dispositif des données.

Code : *RBD.6.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Banque stockant les données du dispositif de collecte*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Précise la fréquence de mise à jour des données de chaque Banque pour chaque Dispositif de collecte. La fréquence de mise à jour peut être :

Code	Mnémonique	Libellé
1	> Année	supérieure à l'année
2	annuelle	annuelle
3	semestrielle	semestrielle
4	trimestrielle	trimestrielle
5	mensuelle	mensuelle
6	bimensuelle	bimensuelle
7	hebdomadaire	hebdomadaire
8	journalière	journalière

Gestion des données cartographiques dans la banque de données.

Code : *BDD.9.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La gestion des données cartographiques indique si des données cartographiques liées au réseau de mesure sont gérées dans la banque. Les données cartographiques de réseau de mesure sont notamment :

- la localisation spatiale des stations,
- l'environnement du réseau de mesure (zonage particulier servant de référence au réseau,...).

Les valeurs possibles sont les suivantes :

- 1 (vrai) : les données sont gérées cartographiquement
- 0 (faux) : les données ne sont pas gérées cartographiquement

Libellé du mode de stockage.

Code : *MSD.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE STOCKAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le libellé du mode de stockage est l'appellation courante précisant le type de stockage des données du dispositif. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	papier	Non informatisé : papier
2	Informatisé, non organisé	Informatisé, non organisé
3	Informatisé, organisé	Informatisé, organisé

Informatisé, non organisé :

Stockage des données dans des fichiers informatiques non structurés (par exemple un éditeur de texte comme Word,...), ou des fichiers numérisés.

Informatisé, organisé :

Les données sont informatisées et organisées dans une banque décrite dans une fiche spécifique. Les bases contenant les données permettent le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD) : base de données bureautique ou base de données système. Lorsque ce champ est renseigné, les informations sur la banque seront complétées.

Non informatisé : papier :

Stockage des données sous forme papier

Libellé de la banque de données.

Code : *BDD.7.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Une banque de données correspond à l'ensemble des données élémentaires du dispositif de collecte organisée par traitement informatique et accessible. Une banque de donnée est " accessible " si l'on a la capacité technique de mettre à disposition du demandeur les informations qu'il sollicite. Les données élémentaires du réseau de mesure peuvent être situées dans plusieurs banques de données.

Libellé de la finalité du dispositif de collecte.

Code : *RFF.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le libellé de la finalité du dispositif de collecte est l'appellation courante précisant la ou les finalités possibles pour le dispositif de collecte. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE.

Aujourd'hui, il n'existe pas de liste finalisée sur les finalités possibles d'un dispositif de collecte.

Libellé de la liste PER.

Code : *URM.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Définition :

Le code de la liste Pression/usages, état, réponses n'est pas actuellement finalisé. Une liste provisoire a été constituée comme il suit :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Pressions/usages	Pressions/usages
2	Réponses	Réponses
3	Etat	Etat

Etat :

données issues du dispositif de collecte se rapportant à la qualité et aux fonctionnalités des milieux aquatiques, à la quantité des ressources en eau, ainsi qu'à l'état des usages représentant un enjeu de santé publique.

Pressions/usages :

données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte décrivant les pressions exercées par l'ensemble des activités humaines sur la ressource en eau. Il s'agit des pollutions rejetées et les prélèvements (pression directe), ainsi que les activités humaines à l'origine des pollutions, prélèvements ou autres effets néfastes pour les milieux (pression indirecte).

Réponses :

données issues du dispositif de collecte illustrant l'état d'avancement des mesures apportées par la société pour corriger l'état de la ressource en eau : actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion,...

Libellé de la procédure de validation.

Code : *PVA.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PROCEDURE VALIDATION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Libellé du format d'échanges des données.

Code : *FTD.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FORMAT DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Définition :

Le libellé du format d'échanges de données est l'appellation courante précisant le format de transmission de données de mesure. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Format SANDRE	Format SANDRE
2	colonné	Format colonné (texte,...)
3	Organisé	Format organisé hors SANDRE

Format colonné (texte,...) :

Fichier texte ou colonné de type tableur.

Format organisé hors SANDRE :

Fichier respectant un formalisme identifié et documenté hors SANDRE. Par exemple, SISE'EAU ou Sysiphe.

Format SANDRE :

Fichier respectant la sémantique SANDRE et utilisant l'un des formats d'échanges du SANDRE

Libellé du groupe de paramètres.

Code : *GDP.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *GROUPE DE PARAMETRES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le libellé du groupe de paramètres est l'appellation courante précisant la ou les familles de paramètres suivies par le réseau de mesure. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante

Libellé du mode de tarification.

Code : *RNN.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TARIFICATION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : 100

Définition :

Le libellé du mode de tarification des données est l'appellation courante précisant le tarif de utilisé pour les données. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	gratuite	gratuite
2	à la donnée	à la donnée
3	Mise à dispositif	Coût de mise à disposition
4	support	coût du support

à la donnée :

Le paiement est fonction de la donnée exigée

Coût de mise à disposition :

Les données sont mises à dispositif au coût de mise à disposition, c'est à dire le coût du support et du temps consacré à cette mise à disposition

coût du support :

Les données sont mises à dispositif au coût du support sans compter le temps consacré à cette mise à disposition

gratuite :

Les données sont mises à disposition sans aucun coût.

Libellé du mode de transmission des données.

Code : *MTD.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Définition :

Le libellé du mode de transmission des données est l'appellation courante précisant le support de transmission de données de mesure. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Papier	Papier
2	Fichier sur support	Fichier informatique sur support magnétique
3	En ligne	En ligne (Internet – Minitel)
4	Télétransmission	Télétransmission

Fichier informatique sur support magnétique :

Fichier informatique transmis par un support physique quelconque

Libellé du type de milieu Eau.

Code : *EAU.3.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le libellé du milieu Eau est l'appellation courante précisant le ou les milieux possibles pour le réseau de mesure. La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Eaux littorales	Eaux littorales
1.1	Eaux de transition	Eaux de transition
1.2	Eaux côtières	Eaux côtières
1.3	Eaux littorales externes	Eaux littorales externes
2	Eaux marines :	Eaux marines :
3	Eaux de surface	Eaux de surface
3.1	Rivières, canaux	Rivières, canaux
3.2	Plan d'eau	Plan d'eau
4	Eaux souterraines	Eaux souterraines
5	Eaux météoriques	Eaux météoriques
6	Zones humides	Zones humides

Eaux côtières :

eaux de surface situées en-deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au-delà du point le plus proche de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et qui s'étendent, le cas échéant, jusqu'à la limite extérieure d'une eau de transition

Eaux de surface :

Ensemble des eaux continentales de surface

Eaux de transition :

Masses d'eaux de surface à proximité des embouchures de rivières, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité d'eaux côtières, mais qui sont fondamentalement influencées par des apports d'eau douce

Eaux littorales :

Eaux regroupant les eaux de transition, les eaux côtières et les eaux littorales externes.

Eaux littorales externes :

Eaux correspondent à la partie des eaux littorales situées au delà d'un mille jusqu'à la limite des 12 milles

Eaux marines :

Eaux situées au delà des 12 milles et inférieur aux 200 milles

Plan d'eau :

lacs, étangs (naturels ou aménagés)

Rivières, canaux :

Ensemble des rivières et des canaux (naturels ou aménagés) hors eaux de transition sur la côte.

Lieu-dit où réside l'intervenant.

Code : *INT.12.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte.

Code : *RSX.19.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *250*

Définition :

La localisation Internet du protocole du dispositif de collecte est une adresse URI (Uniform Resource Identifier) contenant le document ou un lien vers le document décrivant le protocole du dispositif.

Cette localisation respecte les caractéristiques techniques d'une adresse Internet de type URI , décrite par le Consortium W3C.

Métadispositif de collecte.

Code : *RSX.9.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Logique*

Définition :

Un méta dispositif de collecte est un dispositif de collecte correspondant à un regroupement d'un ensemble de dispositifs de collecte existant. Ce regroupement est réalisé en raison :

soit d'une agglomération à une échelle administrative plus importante. Par exemple, le RGA peut être défini en tant que dispositif de collecte par département, auquel s'ajoute un méta dispositif de collecte RGA national regroupant l'ensemble des RGA,

- soit d'un niveau de bassin à une échelle nationale, par exemple le regroupement des RNB de chaque bassin constitue le RNB national bénéficiant d'un protocole,

- soit d'un regroupement technique ou thématique comme le réseau de mesure " Réseau littoral Méditerranéen " (RLM),

La cohérence du méta dispositif provient de règles communes s'appliquant à l'ensemble des dispositifs de collecte associés.

Les valeurs possibles sont les suivantes :

0 (vrai) : il s'agit d'un métadispositif de collecte

1 (faux) : il ne s'agit pas d'un métadispositif de collecte

Mnémonique de l'intervenant.

Code : *INT.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mnémonique de la finalité du dispositif de collecte.

Code : *RFF.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *15*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de la finalité du dispositif de collecte est un texte court sur 15 caractères précisant la finalité possible pour le dispositif. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique de la liste PER.

Code : *URM.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPOSES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de la liste PER est un texte court sur 10 caractères précisant la PER possible pour les données du dispositif. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique de la procédure de validation.

Code : *PVA.4.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PROCEDURE VALIDATION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Mnémonique du mode de stockage.

Code : *MSD.4.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE STOCKAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du mode de stockage est un texte court sur 10 caractères précisant le type de stockage des données du dispositif de collecte. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique du dispositif de collecte.

Code : *RSX.4.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du dispositif de collecte est un nom sur 10 caractères qui désigne le dispositif. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique du nom du réseau peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique du format d'échanges des données.

Code : *FTD.4.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FORMAT DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du format d'échanges des données est un texte court sur 10 caractères précisant la format de transmission des données. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique du groupe de paramètres.

Code : *GDP.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *GROUPE DE PARAMETRES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du groupe de paramètres est un texte limité sur 10 caractères correspondant à une appellation courte du groupe de paramètres. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique du mode de tarification.

Code : *RNN.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *TARIFICATION DES DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du mode de tarification des données est un texte court sur 10 caractères précisant le support de tarification des données. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique du mode de transmission des données.

Code : *MTD.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

Le mnémonique du mode de transmissions des données est un texte court sur 10 caractères précisant le support de transmission des données. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Mnémonique du type de milieu Eau.

Code : *EAU.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *TYPOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique du milieu Eau est un texte court sur 10 caractères précisant le milieu possible pour le réseau de mesure. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique peut contenir des sigles ou des abréviations.

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant.

Code : *INT.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Nom de l'intervenant.

Code : *INT.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *115*

Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Nom du département.

Code : *DEP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DEPARTEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

Responsable : *INSEE*

Définition :

Le nom associé à chaque département est celui attribué par l'INSEE.

Nom du dispositif de collecte.

Code : *RSX.3.2003-1.2*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *200*
Responsable : *Maître d'ouvrage du réseau de mesure*

Définition :

Le libellé du dispositif de collecte est un nom sur 110 caractères qui identifie explicitement le réseau de mesure. Les noms des nouveaux réseaux de mesure comportent les informations suivantes sur 110 caractères :

- la nature (quantité ou qualité),
- la géographie (local, régional, national, ou l'aquifère,...)
- le type d'eau : eaux superficielles, souterraines, littorales....

Les abréviations sont à éviter dans le nom du réseau de mesure et seront utilisées uniquement pour le mnémonique du réseau de mesure.

Les informations sur le dispositif de collecte relèvent de la responsabilité du maître d'ouvrage du dispositif de collecte.

Nom du protocole du dispositif de collecte.

Code : *RSX.18.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Un protocole est le texte qui définit :

- les règles de prélèvement d'analyses, de fréquences pour acquisition des données sur ce réseau de mesure / autosurveillance.
- les règles de prélèvements, d'enquêtes et de dépouillement pour les autres dispositifs de collecte

Le nom du protocole du dispositif de collecte est l'appellation exacte du protocole de mesure utilisé. Il est complété par l'attribut "Adresse URL du dispositif de collecte" et la date du protocole

Nom du support.

Code : *SUP.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *40*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Nom international de l'intervenant.

Code : *INT.19.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*
Accentué : *Non*

Définition :

Le nom international de l'intervenant est le libellé anglais de l'intervenant. Cette information est optionnelle et permet une utilisation de la liste des intervenants dans d'autres pays.

Nom international du support.

Code : *SUP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

Le nom international du support est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le support. Il s'agit généralement du nom anglais du support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Nombre de stations de mesure, de sites, d'établissements participant au méta dispositif de collecte.

Code : *MDC.4.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *Méta Dispositif de collecte*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le nombre de stations, de sites, d'établissements participant au méta dispositif de collecte correspond au nombre total de stations, de sites, d'établissements intégrés au méta dispositif de collecte.

Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé.

Code : *RSX.14.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Unité de mesure : *Nombre de stations de mesure*

Définition :

Le nombre indicatif de stations correspond au nombre de stations, de sites, d'établissements appartenant au dispositif de collecte et faisant l'objet d'au moins une mesure / recensement programmé(e) dans l'année.

Ce nombre ne doit pas être confondu avec le nombre total de stations de mesure en activité ou le nombre indicatif total de stations de mesure ayant appartenu au réseau de mesure.

Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure.

Code : *RSX.15.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Unité de mesure : *Nombre de stations de mesure*

Définition :

Le nombre indicatif total de stations, de sites, d'établissements ayant appartenu au dispositif de collecte correspond au nombre total de stations, de sites, d'établissements ayant été rattaché au dispositif depuis sa création. Cette valeur doit être analysée avec précaution car il existe quelquefois des substitutions de points de mesure par indisponibilité des points précédents

Ce nombre ne doit pas être confondu avec le nombre total de stations de mesure en activité ou le nombre indicatif de stations de mesure annuel programmé.

Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité.

Code : *RSX.13.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Unité de mesure : *Nombre de stations de mesure*

Définition :

Le nombre total de stations correspond au nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements en activité, appartenant au dispositif.

Ce nombre ne doit pas être confondu avec le nombre indicatif de stations de mesure annuel programmé ou le nombre indicatif total de stations de mesure ayant appartenu au dispositif de collecte.

Numéro du département.

Code : *DEP.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DEPARTEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Responsable : *INSEE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro du département est le code INSEE du département sur 3 positions. Il est de format caractère pour prendre en compte les départements de la Corse.

Origine du code de l'intervenant.

Code : *INT.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

Codification SANDRE :

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Codification SIRET :

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

Outil de bancarisation.

Code : *BDD.8.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *BANQUE DE DONNEES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'outil de bancarisation des données issues du dispositif de collecte est le type d'outil informatique utilisé pour le stockage de ces données

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Tableur	Tableur
2	BD Bureautique	Base de données bureautique
3	BD système	Base de données système

Base de données bureautique :

base de données informatique permettant le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD). Est attribué base de données bureautique, les systèmes localisés sur un seul poste et ne fonctionnant pas selon des principes Client/Serveur ou Internet/Extranet. Par exemple, Access sur un poste, Foxpro, Oracle en mono poste.

Base de données système :

Base de données informatique permettant le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD). Est attribué Base de Données système, les systèmes localisés sur un serveur de base de données (différent des serveurs de fichiers) fonctionnant selon des principes Client/Serveur ou Internet/Extranet. Par exemple, Oracle sur serveur, SQL Serveur.

Tableur :

outil bureautique assurant la gestion des données dans un ou plusieurs tableaux (ligne, colonne). Par exemple : Excel,...

La liste des valeurs est administrée par le SANDRE.

Précisions sur l'intervenant.

Code : *RMA.8.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Définition :

La précision sur l'intervenant est une information permettant d'indiquer le service, le pôle de compétence au sein de la structure chargée de réaliser cette fonction.

Précisions sur le format de transmission.

Code : *RFT.6.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *Format de diffusion des données*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

La précision sur le format de diffusion permet d'indiquer le libellé de la spécification utilisé pour la mise à disposition des données auprès des utilisateurs. Ce libellé sera indiqué avec le maximum d'informations, notamment la version de la spécification retenue.

Cet attribut est uniquement utilisé lorsque le format de transmission est "Autres" (code 3).

Par exemple, SISE'EAU Version 1.

Précisions sur le format de transmission.

Code : *RFT.6.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *Format de transmission des données disponibles dans la banque*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

Lorsque le format de transmission des données vers la banque n'est pas un format SANDRE ou colonné, il est possible de préciser le libellé de la spécification d'échange qui est utilisé.

Précisions sur le mode de publication des données.

Code : *RMI.4.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *Mode(s) de diffusion des données*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

La précision sur le mode de publication des données permet d'indiquer l'adresse Internet où sont localisés les données relatives aux dispositifs de collecte. Cet attribut est rempli uniquement si le mode de publication est "En ligne" (code3).

Cette localisation respecte les caractéristiques techniques d'une adresse Internet de type URI , décrite par le Consortium W3C.

Référence du document utilisé pour référent de la démarche.

Code : *RDQ.5.2003-1*
Nom de l'Objet/Lien : *DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Autre caractéristique : *Clé alternative-1*

Définition :

La référence du document utilisé en tant que référent de la démarche qualité est le texte permettant d'identifier le document utilisé pour la démarche qualité.

Il s'agit par exemple : ISO 9001 : v2000, mode opératoire interne,...

Rôle de l'intervenant.

Code :	<i>RMA.5.2003-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Les rôles des intervenants sont décrits dans la nomenclature suivante, administrée par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
COL	COL	Producteur de données
FIN	FIN	Financier
MOE	MOE	Maître d'œuvre
MOU	MOU	Maître d'ouvrage

Financier :

Personne (physique ou morale) qui prend l'initiative et le risque des moyens (financiers, matériels ou humains) pour la collecte de la donnée. Tout financier, pour totalité ou partie, qu'il finance sous forme d'investissement, de temps passé ou sous forme de subvention, a un droit de propriété sur les données produites. Le financier sera par défaut le maître d'ouvrage si un autre organisme n'est pas indiqué

Maître d'œuvre :

Le maître d'œuvre est l'organisme qui assure, pour le compte du maître d'ouvrage, la conception et le suivi du réseau de mesure. Cette fonction est à différencier des rôles de producteur de données, de financier de la donnée, de validation, même si le même organisme peut assurer plusieurs rôles. Plusieurs maîtres d'œuvre sont possibles.

Maître d'ouvrage :

Entité juridique qui a la responsabilité du réseau ou de la collecte des données, dans le cadre des marchés publics. Pour la réalisation et la vie d'un réseau ou de la collecte de la donnée, c'est celui qui :

- ordonne : fait établir le cahier des charges, rédige les contrats et conventions, et les signe.
- peut financer (ou co-financer) l'acquisition de la donnée.
- organise la production et la validation des données.

En règle générale, le maître d'ouvrage est un des financeurs mais plusieurs financeurs peuvent intervenir pour un même réseau.

Cette fonction est à différencier des rôles de producteur de données, de financier de la donnée, de validation, même si le même organisme peut assurer plusieurs rôles. »

D'après la circulaire du 26 mars 2002 relative au Système National d'Information sur l'eau, un seul maître d'ouvrage est responsable du réseau ou de la collecte de données.

Concernant les méta dispositifs de collecte, les maîtres d'ouvrages seront ceux des dispositifs de collecte associés.

Producteur de données :

C'est l'entité qui est responsable de la création de la donnée de sa collecte jusqu'à sa validation. Il a en charge le contrôle des données et peut avoir également en charge leur mise à disposition. Le producteur de données peut faire appel à des tiers pour la production de données mais ceci doit rester transparent sous sa responsabilité.



Plusieurs producteurs sont possibles. L'historique sera géré, à l'aide de la date de début et de fin de chaque producteur.

Rue de l'intervenant.

Code : *INT.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Statut de l'intervenant.

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE. Il prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouvel intervenant.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'intervenant, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'intervenant.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne l'intervenant existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Dans le cas de l'utilisation du code SIRET, le statut de l'intervenant est toujours 'validé'.

Statut du support.

Code : SUP.4.2002-1

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 20

Responsable : SANDRE

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Type de PER.

Code : URM.6.2003-1

Nom de l'Objet/Lien : USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 1

Définition :

Le type de PER décrit si la liste PER correspond à :

Code	Mnémorique	Libellé
1	Pressions/usages	Pressions/usages
2	Réponses	Réponses
3	Etat	Etat

Etat :

données issues du dispositif de collecte se rapportant à la qualité et aux fonctionnalités des milieux aquatiques, à la quantité des ressources en eau, ainsi qu'à l'état des usages représentant un enjeu de santé publique.

Pressions/usages :

données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte décrivant les pressions exercées par l'ensemble des activités humaines sur la ressource en eau. Il s'agit des pollutions rejetées et les prélèvements (pression directe),

ainsi que les activités humaines à l'origine des pollutions, prélèvements ou autres effets néfastes pour les milieux (pression indirecte).

Réponses :

données issues du dispositif de collecte illustrant l'état d'avancement des mesures apportées par la société pour corriger l'état de la ressource en eau : actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion,...

Type de réseau de données.

Code : *RSX.11.2003-1*

Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Un dispositif de collecte est un moyen structuré d'acquisition de la donnée, permettant une connaissance directe ou indirecte sur l'eau. Il peut s'agir :

- soit d'un dispositif de mesure dans le milieu,
- soit des dispositifs de l'auto-surveillance,
- soit d'un autre dispositif : recensement, inventaire, collecte formelle ou instruction administrative.

Le dispositif de collecte doit être organisé de manière à collecter régulièrement ou de manière pérenne les informations. Ces données produites par les dispositifs de collecte ne sont pas obligatoirement informatisées.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Réseau de mesure	Réseau de mesure
2	Autres dispositifs	Autre dispositif : recensement, inventaire, collecte formelle ou instruction administrative
3	Autosurveillance	Dispositif de l'auto-surveillance

Ville de l'intervenant.

Code : *INT.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *35*

Responsable : *SANDRE*

Majuscule/minuscule : *Majuscule*

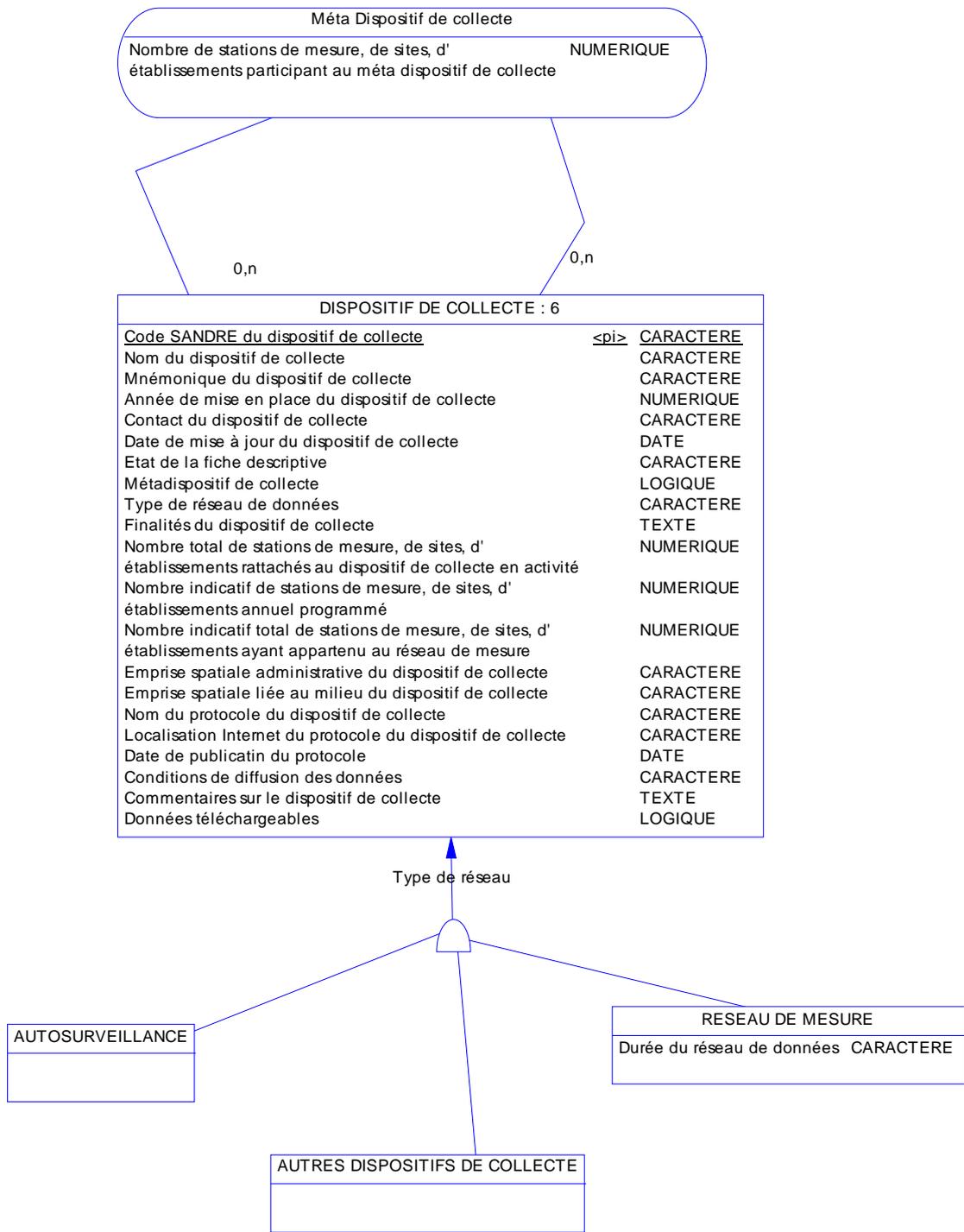
Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

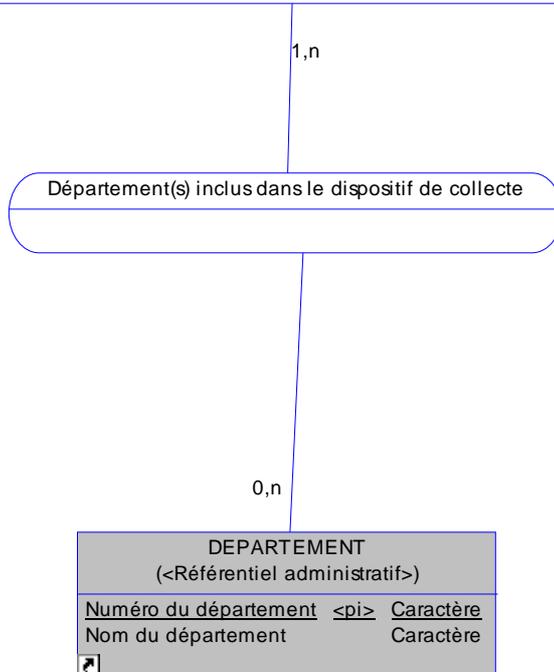
Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES

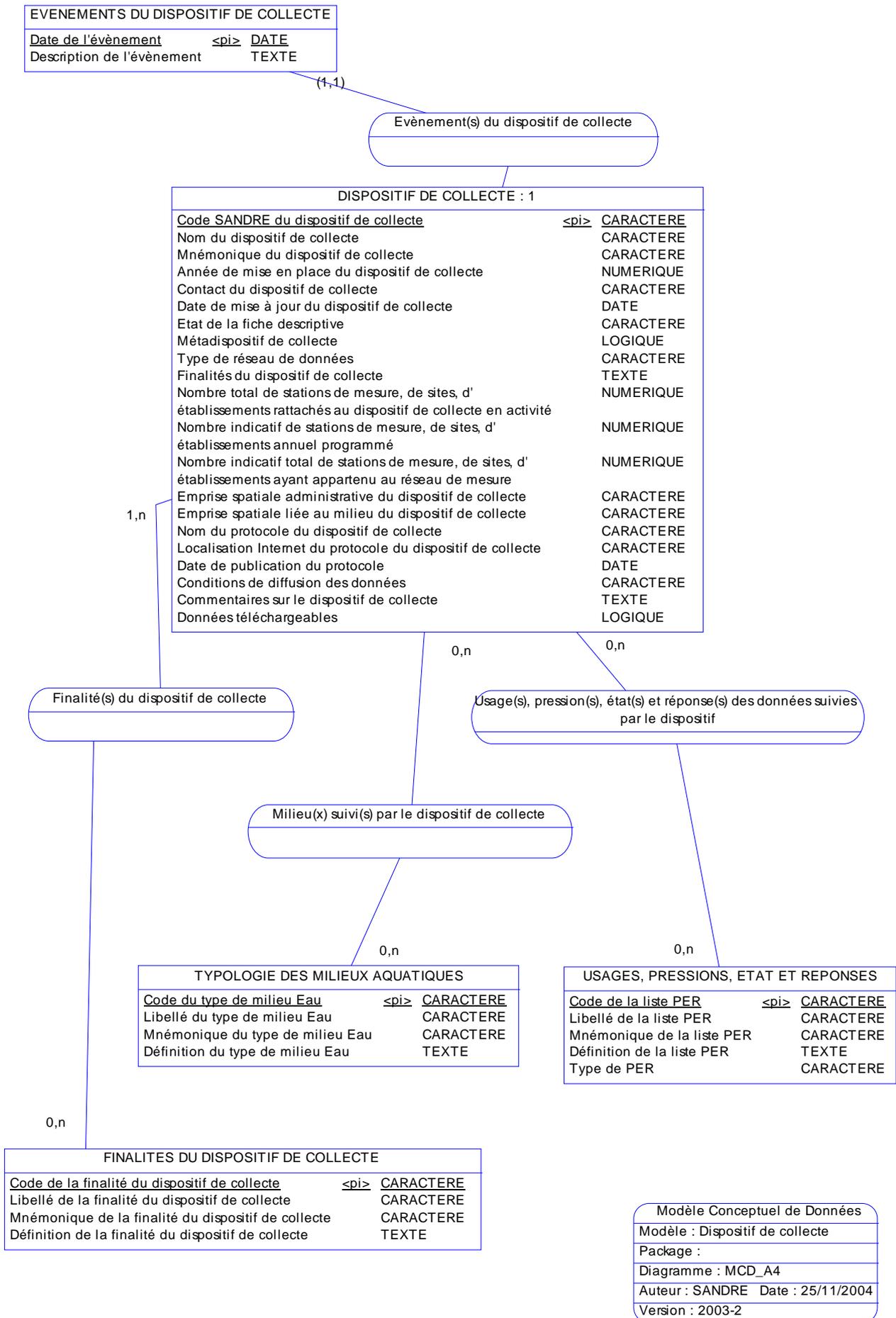


Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Dispositif de collecte	
Package :	
Diagramme : MCD_A4	
Auteur : SANDRE Date : 01/10/2003	
Version : 2003-1	

DISPOSITIF DE COLLECTE : 4	
<u>Code SANDRE du dispositif de collecte</u>	<pi> <u>CARACTERE</u>
Nom du dispositif de collecte	CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte	CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte	NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte	DATE
Etat de la fiche descriptive	CARACTERE
Métadispositif de collecte	LOGIQUE
Type de réseau de données	CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte	TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité	NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé	NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure	NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte	CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte	CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de publication du protocole	DATE
Conditions de diffusion des données	CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte	TEXTE
Données téléchargeables	LOGIQUE



Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 25/11/2004
Version : 2003-2



DISPOSITIF DE COLLECTE : 2		
<u>Code SANDRE du dispositif de collecte</u>	<pi>	CARACTERE
Nom du dispositif de collecte		CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte		CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte		NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte		DATE
Etat de la fiche descriptive		CARACTERE
Métadispositif de collecte		LOGIQUE
Type de réseau de données		CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte		TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité		NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé		NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure		NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte		CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte		CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de publication du protocole		DATE
Conditions de diffusion des données		CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte		TEXTE
Données téléchargeables		LOGIQUE

0,n

Rôle au regard du réseau de données

(1,1)

HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE		
<u>Rôle de l'intervenant</u>	<pi>	CARACTERE
Date de début de la fonction par l'intervenant		DATE
Date d'arrêt de la fonction par l'intervenant		DATE
Précisions sur l'intervenant		CARACTERE

(1,1)

Intervenant en tant que

0,n

INTERVENANT : 1 (<Intervenant>)		
<u>Code de l'intervenant</u>	<pi>	Caractère
<u>Origine du code de l'intervenant</u>	<pi>	Caractère
Nom de l'intervenant		Caractère
Statut de l'intervenant		Caractère
Date de création de l'intervenant		Date
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant		Date
Auteur de l'intervenant		Caractère
Mnémonique de l'intervenant		Caractère
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant		Caractère
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant		Caractère
Rue de l'intervenant		Caractère
Lieu-dit où réside l'intervenant		Caractère
Ville de l'intervenant		Caractère
Département / pays de l'intervenant		Caractère
Commentaires sur l'intervenant		Texte
Domaine(s) d'activité de l'intervenant		Caractère
Code postal de l'intervenant		Caractère
Nom international de l'intervenant		Caractère
Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant		Caractère

Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 25/11/2004
Version : 2003-2



DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE		
Date de mise en application de la démarche qualité pour ce domaine	<pi>	DATE
Domaine concerné par la démarche qualité	<pi.ai>	CARACTERE
Référence du document utilisé pour référent de la démarche	<ai>	TEXTE

(1,1)

Démarche qualité identifiée dans le cadre du dispositif de collecte

0,n

DISPOSITIF DE COLLECTE : 3		
Code SANDRE du dispositif de collecte	<pi>	CARACTERE
Nom du dispositif de collecte		CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte		CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte		NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte		DATE
Etat de la fiche descriptive		CARACTERE
Métadispositif de collecte		LOGIQUE
Type de réseau de données		CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte		TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité		NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé		NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure		NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte		CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte		CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de publication du protocole		DATE
Conditions de diffusion des données		CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte		TEXTE
Données téléchargeables		LOGIQUE

0,n

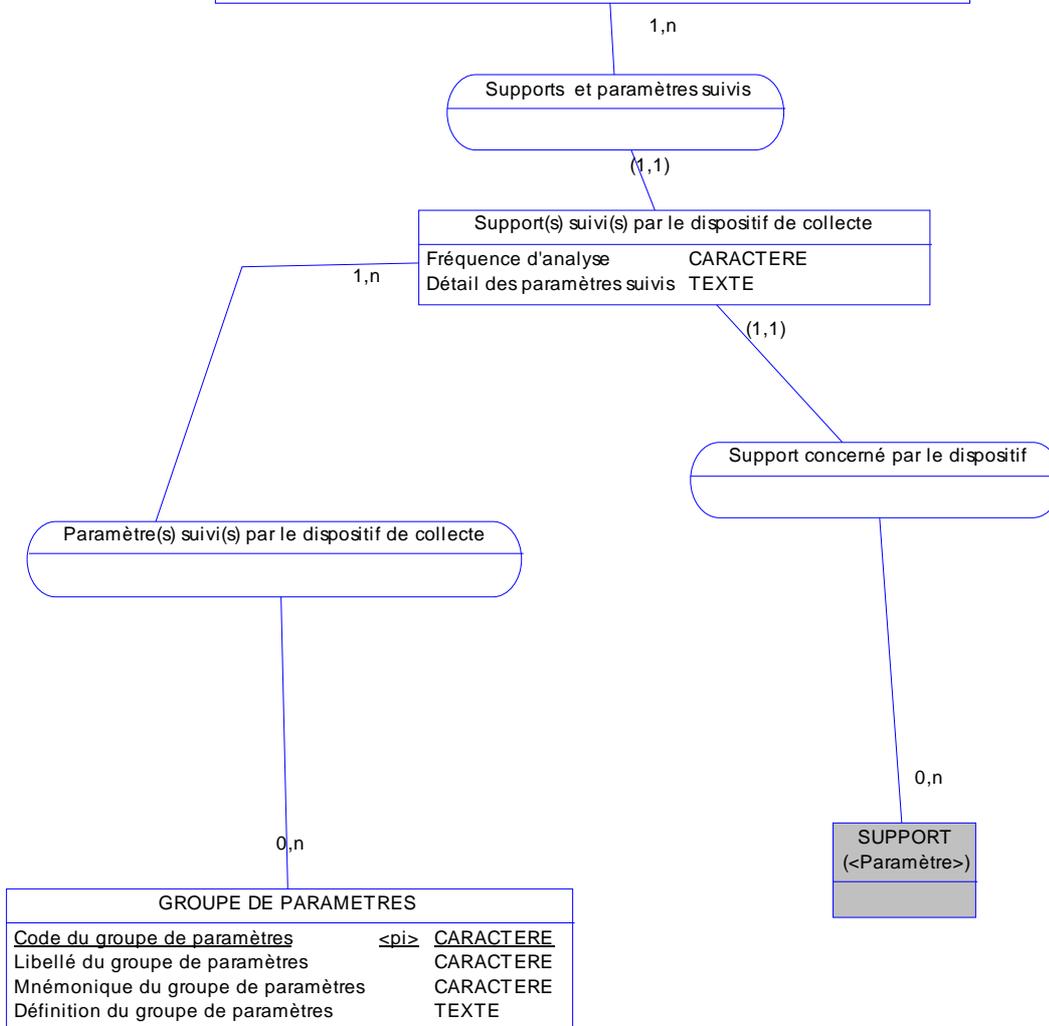
Validation des données du dispositif

0,n

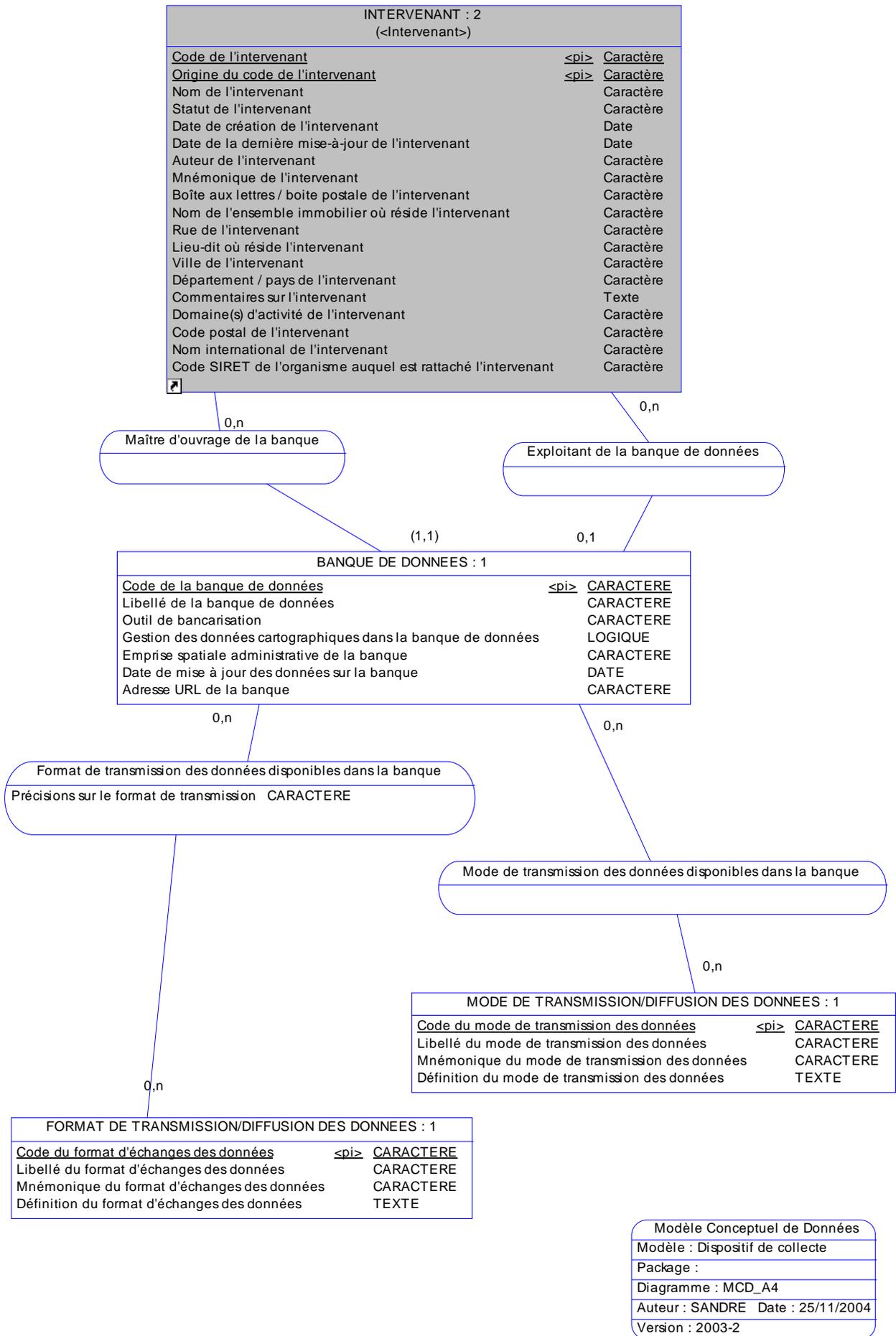
PROCEDURE VALIDATION		
Code de la procédure de validation	<pi>	CARACTERE
Libellé de la procédure de validation		CARACTERE
Mnémonique de la procédure de validation		CARACTERE
Définition de la procédure de validation		CARACTERE

Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 25/11/2004
Version : 2003-2

DISPOSITIF DE COLLECTE : 7		
<u>Code SANDRE du dispositif de collecte</u>	<pi>	CARACTERE
Nom du dispositif de collecte		CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte		CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte		NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte		DATE
Etat de la fiche descriptive		CARACTERE
Métadispositif de collecte		LOGIQUE
Type de réseau de données		CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte		TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité		NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé		NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure		NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte		CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte		CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de publication du protocole		DATE
Conditions de diffusion des données		CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte		TEXTE
Données téléchargeables		LOGIQUE



Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Dispositif de collecte	
Package :	
Diagramme : MCD_A4	
Auteur : SANDRE Date : 25/11/2004	
Version : 2003-2	



DISPOSITIF DE COLLECTE : 5	
<u>Code SANDRE du dispositif de collecte</u>	<pi> CARACTERE
Nom du dispositif de collecte	CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte	CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte	NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte	DATE
Etat de la fiche descriptive	CARACTERE
Métadispositif de collecte	LOGIQUE
Type de réseau de données	CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte	TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d' établissements rattachés au dispositif de collecte en activité	NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d' établissements annuel programmé	NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d' établissements ayant appartenu au réseau de mesure	NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte	CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte	CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de publication du protocole	DATE
Conditions de diffusion des données	CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte	TEXTE
Données téléchargeables	LOGIQUE

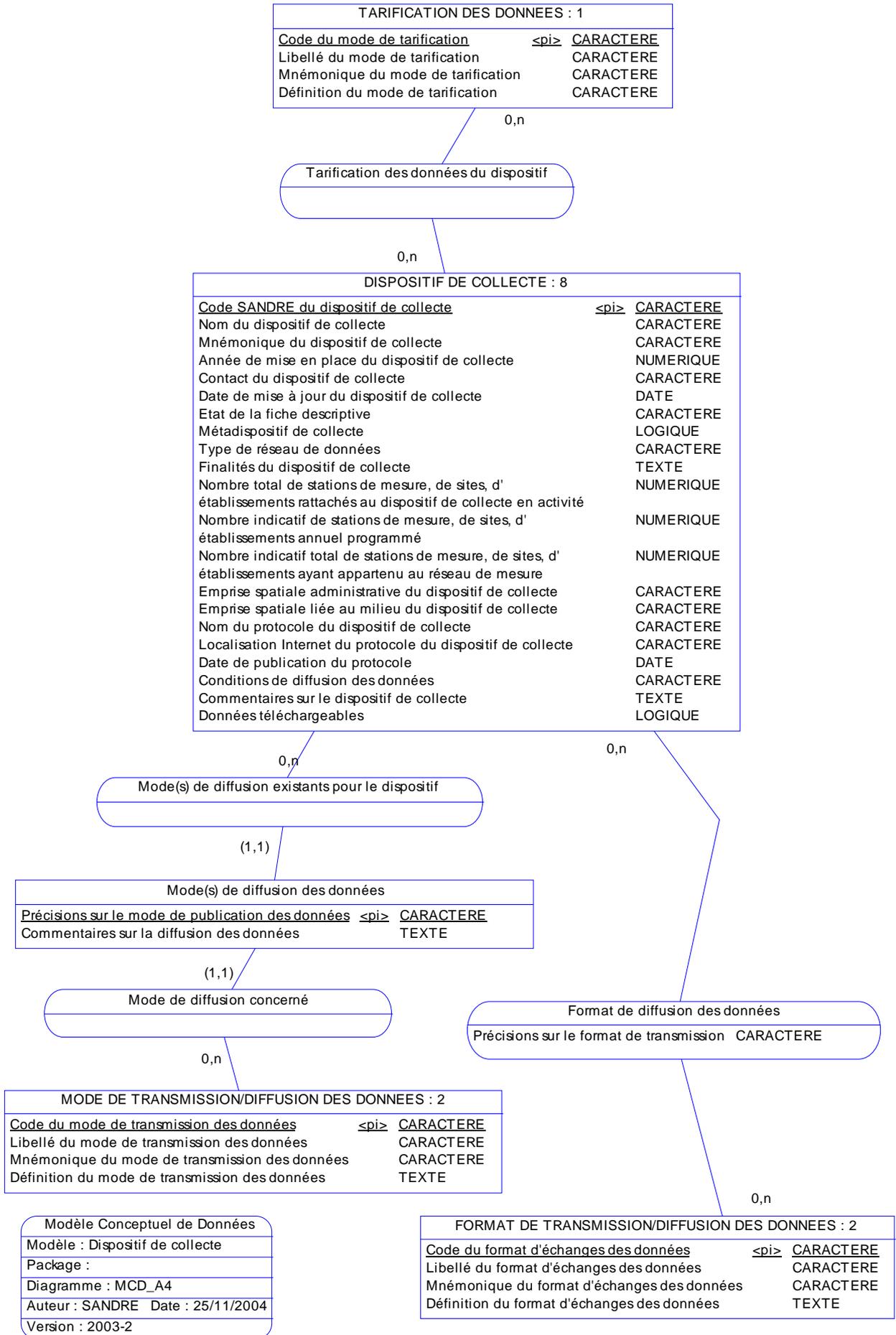
Mode de stockage utilisé pour les données du dispositif de collecte

Banque stockant les données du dispositif de collecte
Fréquence de mise à dispositif des données CARACTERE

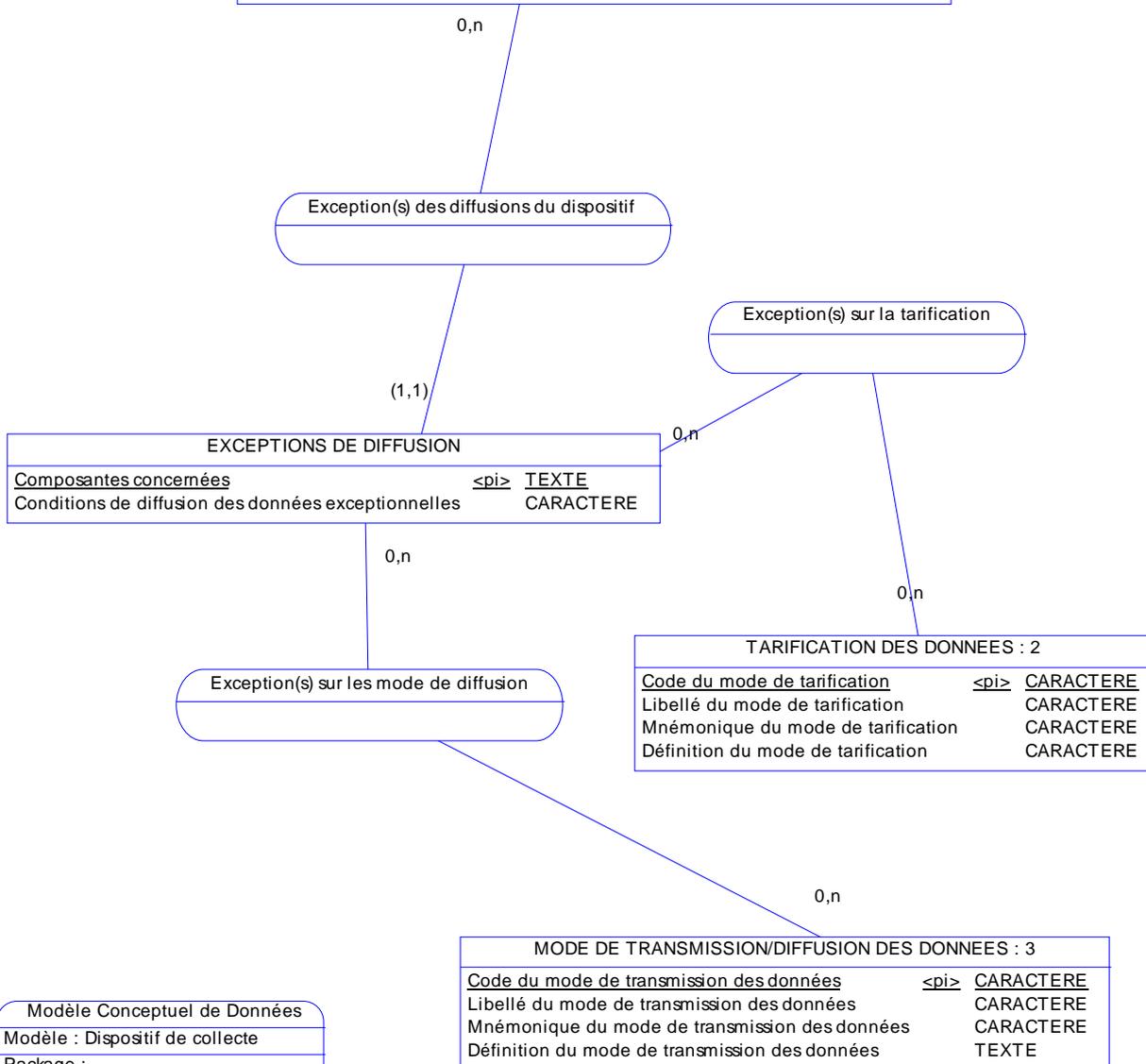
MODE DE STOCKAGE	
<u>Code du mode de stockage</u>	<pi> CARACTERE
Libellé du mode de stockage	CARACTERE
Mnémonique du mode de stockage	CARACTERE
Définition du mode de stockage	TEXTE

BANQUE DE DONNEES : 2	
<u>Code de la banque de données</u>	<pi> CARACTERE
Libellé de la banque de données	CARACTERE
Outil de bancarisation	CARACTERE
Gestion des données cartographiques dans la banque de données	LOGIQUE
Emprise spatiale administrative de la banque	CARACTERE
Date de mise à jour des données sur la banque	DATE
Adresse URL de la banque	CARACTERE

Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 25/11/2004
Version : 2003-2



DISPOSITIF DE COLLECTE : 9	
<u>Code SANDRE du dispositif de collecte</u>	<pi> CARACTERE
Nom du dispositif de collecte	CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte	CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte	NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte	DATE
Etat de la fiche descriptive	CARACTERE
Métadispositif de collecte	LOGIQUE
Type de réseau de données	CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte	TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité	NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé	NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure	NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte	CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte	CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de publication du protocole	DATE
Conditions de diffusion des données	CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte	TEXTE
Données téléchargeables	LOGIQUE



Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 25/11/2004
Version : 2003-2

Table des matières

AVANT PROPOS	3
A. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU	3
B. LE SANDRE	3
INTRODUCTION	5
CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES	6
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS	6
A. DESCRIPTION DES INFORMATIONS	6
B. FORMALISME DES MODELES CONCEPTUELS DE DONNEES	11
C. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITE	13
GESTION DES CODES DE REFERENCE	15
DICTIONNAIRE DES ENTITES	16
AUTOSURVEILLANCE.	16
AUTRES DISPOSITIFS DE COLLECTE.	16
BANQUE DE DONNEES.	16
BANQUE STOCKANT LES DONNEES DU DISPOSITIF DE COLLECTE.	17
DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.	17
DEPARTEMENT.....	17
DISPOSITIF DE COLLECTE.	18
EVENEMENTS DU DISPOSITIF DE COLLECTE.	19
EXCEPTIONS DE DIFFUSION.....	19
FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	19
FORMAT DE DIFFUSION DES DONNEES.	19
FORMAT DE TRANSMISSION DES DONNEES DISPONIBLES DANS LA BANQUE.	20
FORMAT DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES.	20
GROUPE DE PARAMETRES.....	20
HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE.	21
INTERVENANT.	21
META DISPOSITIF DE COLLECTE.	22
MODE DE STOCKAGE.	22
MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES.	23
MODE(S) DE DIFFUSION DES DONNEES.	23
PROCEDURE DE VALIDATION.....	24
RESEAU DE MESURE.	24
SUPPORT.....	24
SUPPORT(S) SUIVI(S) PAR LE DISPOSITIF DE COLLECTE.....	25
TARIFICATION DES DONNEES.	25
TYPOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES.....	26
USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES.....	27
DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS	28
ADRESSE URL POUR L'ENTITE BANQUE DE DONNEES	28
ANNEE DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	28
AUTEUR DE L'INTERVENANT.	28
AUTEUR DU SUPPORT.....	29
BOITE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT.	29
CODE DE L'INTERVENANT.....	29
CODE DE LA BANQUE DE DONNEES.	30
CODE DE LA FINALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	30
CODE DE LA LISTE PER.....	31
CODE DE LA PROCEDURE DE VALIDATION.....	31
CODE DU FORMAT D'ECHANGES DES DONNEES.	31
CODE DU GROUPE DE PARAMETRES.	32
CODE DU MODE DE STOCKAGE.....	32



CODE DU MODE DE TARIFICATION.....	33
CODE DU MODE DE TRANSMISSION DES DONNEES.....	34
CODE DU SUPPORT.....	34
CODE DU TYPE DE MILIEU EAU.....	34
CODE POSTAL DE L'INTERVENANT.....	35
CODE SANDRE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	36
CODE SIRET DE L'ORGANISME AUQUEL EST RATTACHE L'INTERVENANT.....	36
COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT.....	37
COMMENTAIRES SUR LA DIFFUSION DES DONNEES.....	37
COMMENTAIRES SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE.....	37
COMMENTAIRES SUR LE SUPPORT.....	37
COMPOSANTES CONCERNEES.....	38
CONDITIONS DE DIFFUSION DES DONNEES.....	38
CONDITIONS DE DIFFUSION DES DONNEES EXCEPTIONNELLES.....	39
CONTACT DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	39
DATE D'ARRET DE LA FONCTION PAR L'INTERVENANT.....	40
DATE DE CREATION DE L'INTERVENANT.....	40
DATE DE CREATION DU SUPPORT.....	40
DATE DE DEBUT DE LA FONCTION PAR L'INTERVENANT.....	41
DATE DE L'EVENEMENT.....	41
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DE L'INTERVENANT.....	41
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DU SUPPORT.....	41
DATE DE MISE A JOUR DES DONNEES SUR LA BANQUE.....	42
DATE DE MISE A JOUR DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	42
DATE DE MISE EN APPLICATION DE LA DEMARCHE QUALITE POUR CE DOMAINE.....	42
DATE DE PUBLICATION DU PROTOCOLE.....	43
DEFINITION DE LA FINALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	43
DEFINITION DE LA LISTE PER.....	43
DEFINITION DE LA PROCEDURE DE VALIDATION.....	43
DEFINITION DU MODE DE STOCKAGE.....	43
DEFINITION DU FORMAT D'ECHANGES DES DONNEES.....	44
DEFINITION DU GROUPE DE PARAMETRES.....	44
DEFINITION DU MODE DE TARIFICATION.....	44
DEFINITION DU MODE DE TRANSMISSION DES DONNEES.....	44
DEFINITION DU TYPE DE MILIEU EAU.....	45
DEPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT.....	45
DESCRIPTION DE L'EVENEMENT.....	45
DETAIL DES PARAMETRES SUIVIS.....	46
DOMAINE CONCERNE PAR LA DEMARCHE QUALITE.....	46
DOMAINE(S) D'ACTIVITE DE L'INTERVENANT.....	46
DONNEES TELECHARGEABLES.....	47
DUREE DU RESEAU DE DONNEES.....	47
EMPRISE SPATIALE ADMINISTRATIVE DE LA BANQUE.....	48
EMPRISE SPATIALE ADMINISTRATIVE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	48
EMPRISE SPATIALE LIEE AU MILIEU DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	49
ETAT DE LA FICHE DESCRIPTIVE.....	50
FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	50
FREQUENCE D'ANALYSE.....	50
FREQUENCE DE MISE A DISPOSITIF DES DONNEES.....	51
GESTION DES DONNEES CARTOGRAPHIQUES DANS LA BANQUE DE DONNEES.....	51
LIBELLE DU MODE DE STOCKAGE.....	51
LIBELLE DE LA BANQUE DE DONNEES.....	52
LIBELLE DE LA FINALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	52
LIBELLE DE LA LISTE PER.....	53
LIBELLE DE LA PROCEDURE DE VALIDATION.....	53
LIBELLE DU FORMAT D'ECHANGES DES DONNEES.....	54
LIBELLE DU GROUPE DE PARAMETRES.....	54
LIBELLE DU MODE DE TARIFICATION.....	54
LIBELLE DU MODE DE TRANSMISSION DES DONNEES.....	55
LIBELLE DU TYPE DE MILIEU EAU.....	55

LIEU-DIT OU RESIDE L'INTERVENANT.....	56
LOCALISATION INTERNET DU PROTOCOLE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	57
METADISPOSITIF DE COLLECTE.....	57
MNEMONIQUE DE L'INTERVENANT.....	58
MNEMONIQUE DE LA FINALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	58
MNEMONIQUE DE LA LISTE PER.....	58
MNEMONIQUE DE LA PROCEDURE DE VALIDATION.....	58
MNEMONIQUE DU MODE DE STOCKAGE.....	59
MNEMONIQUE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	59
MNEMONIQUE DU FORMAT D'ECHANGES DES DONNEES.....	59
MNEMONIQUE DU GROUPE DE PARAMETRES.....	59
MNEMONIQUE DU MODE DE TARIFICATION.....	60
MNEMONIQUE DU MODE DE TRANSMISSION DES DONNEES.....	60
MNEMONIQUE DU TYPE DE MILIEU EAU.....	60
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OU RESIDE L'INTERVENANT.....	61
NOM DE L'INTERVENANT.....	61
NOM DU DEPARTEMENT.....	61
NOM DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	61
NOM DU PROTOCOLE DU DISPOSITIF DE COLLECTE.....	62
NOM DU SUPPORT.....	62
NOM INTERNATIONAL DE L'INTERVENANT.....	62
NOM INTERNATIONAL DU SUPPORT.....	63
NOMBRE DE STATIONS DE MESURE, DE SITES, D'ETABLISSEMENTS PARTICIPANT AU META DISPOSITIF DE COLLECTE.....	63
NOMBRE INDICATIF DE STATIONS DE MESURE, DE SITES, D'ETABLISSEMENTS ANNUEL PROGRAMME.....	63
NOMBRE INDICATIF TOTAL DE STATIONS DE MESURE, DE SITES, D'ETABLISSEMENTS AYANT APPARTENU AU RESEAU DE MESURE.....	64
NOMBRE TOTAL DE STATIONS DE MESURE, DE SITES, D'ETABLISSEMENTS RATTACHES AU DISPOSITIF DE COLLECTE EN ACTIVITE.....	64
NUMERO DU DEPARTEMENT.....	64
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT.....	65
OUTIL DE BANCARISATION.....	66
PRECISIONS SUR L'INTERVENANT.....	66
PRECISIONS SUR LE FORMAT DE TRANSMISSION.....	66
PRECISIONS SUR LE FORMAT DE TRANSMISSION.....	67
PRECISIONS SUR LE MODE DE PUBLICATION DES DONNEES.....	67
REFERENCE DU DOCUMENT UTILISE POUR REFERENT DE LA DEMARCHE.....	67
ROLE DE L'INTERVENANT.....	68
RUE DE L'INTERVENANT.....	69
STATUT DE L'INTERVENANT.....	69
STATUT DU SUPPORT.....	70
TYPE DE PER.....	70
TYPE DE RESEAU DE DONNEES.....	71
VILLE DE L'INTERVENANT.....	71
SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES.....	73

